



Agir pour le Gers en 2009

L'action des services de l'État





Edito

L'Etat dans le département est un acteur essentiel du développement, de la cohésion sociale, de la légalité républicaine, de la sécurité civile et de de la sécurité publique.

En raison de la diversité de ses responsabilités et compétences, il intervient dans la plupart des champs de la vie quotidienne, de manière directe, par des interventions financières ou humaines, ou indirectes, par l'édiction de normes et le contrôle de leur respect.

Mais, dans bien des domaines, l'Etat n'agit pas seul mais en partenariat. Je voudrais souligner combien l'Etat dans le département du Gers œuvre de manière constructive avec l'ensemble de ses partenaires, collectivités locales, acteurs du monde agricole, de l'entreprise ou du réseau associatif.

Les pages qui suivent, accessibles en intégralité sur le site internet www.gers.pref.gouv.fr, vous présentent les principales actions des 4 517 hommes et femmes, fonctionnaires et agents de la fonction publique d'Etat qui chaque jour en 2009 ont œuvré dans le département du Gers pour assurer les missions de service public dont l'Etat a la charge. Leur travail, parfois mal compris ou méconnu, est un travail au service de nos concitoyens. Je le salue.

Les enjeux de notre département sont nombreux : désenclavement, agriculture, développement économique et emploi, politique d'aménagement et protection environnementale, intercommunalité, sécurité, égalité des chances, cohésion sociale...

Dans chacun de ces domaines, les services de l'Etat sont à vos côtés pour faire avancer une ambition commune de développement harmonieux de notre territoire et ainsi répondre aux défis de demain.

La fin de l'année 2008 et l'année 2009 ont été marquées par une crise mondiale, financière, économique, et sociale sans précédent depuis 1945. Notre département n'a pas été épargné par cette lame de fond, et l'Etat s'est mobilisé dès l'automne 2008, pour venir en aide aux entreprises et secteurs les plus touchés, soutenir l'économie locale par des interventions directes et assurer aux salariés concernés la préservation de leurs droits. La priorité de ce vaste et massif plan anti-crise était le soutien à l'activité pour limiter la hausse du chômage.

Enfin, pour vous assurer demain un service public plus efficient, l'administration de l'Etat se modernise au travers de grandes réformes comme celles issues de la Révision Générale des Politiques Publiques.

Au 1er janvier 2010, l'organisation administrative de l'Etat dans le département a, en effet, été profondément modifiée et simplifiée. L'année 2009 aura largement permis de travailler avec les personnels à la préparation de ces évolutions indispensables pour garantir l'efficacité de l'action de l'Etat. Je tiens à saluer le rôle constructif joué par les agents de l'Etat dans la mise en œuvre de cette réforme.

Je vous souhaite une excellente lecture en espérant que les pages qui suivent vous permettront de mieux apprécier l'activité de l'Etat dans le Gers.

Denis CONUS
Préfet du Gers

SOMMAIRE

I - Assurer la sécurité des citoyens et la protection des populations face aux crises

- Prévenir et lutter contre la délinquance 9
- Prévenir et lutter contre l'insécurité routière 11
- Prévenir les risques - Préparer et gérer les crises 13
- Garantir la sécurité sanitaire et alimentaire 15

II - Veiller au respect des lois et des libertés publiques

- Délivrer des titres 23
- Contrôler les actes des collectivités territoriales 24
- Activités réglementaires 25
- Droit de l'environnement 25

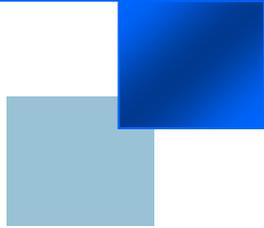
III - Garantir que l'aménagement et le développement des territoires soient cohérents et respectueux de l'environnement

- Soutenir l'aménagement du territoire 29
- Accompagner les acteurs et soutenir les territoires 31
- Promouvoir les stratégies de développement durable 33
- Assurer la protection du patrimoine 36
- Poursuivre la mise en œuvre de la politique de soutien de l'agriculture durable 37

IV - Garantir la cohésion sociale

- Développer l'emploi 43
- Plan de relance et de soutien de l'emploi et de l'activité économique 44
- Développer l'offre de logement 50

- Promouvoir l'égalité des chances	52
- Prise en charge sociale et sanitaire	54
V - Organiser l'action éducatrice	
- Les élèves, les structures, les besoins éducatifs particuliers, les évaluations, les examens, les moyens humains, l'école numérique rurale	61
- Le volet financier, quelques points marquants	63
- La restructuration au sein des services académiques et des établissements publics locaux d'enseignement (collèges et lycées)	63
VI - Assurer la gestion financière et fiscale	
- Les faits marquants de 2009 : la fusion des services, la nouvelle politique immobilière de l'État, le plan de relance, l'offre de service aux collectivités	66
VII - Moderniser l'action publique	
- Organisation des services de l'Etat au 1 ^{er} janvier 2010	75
- La REATE (RÉforme de l'Administration Territoriale de l'État)	76
- Le progiciel CHORUS : nouveau système d'information financière de l'État	76
- Le contrôle de gestion et l'amélioration de la qualité de l'accueil	77
- Tableau de synthèse des indicateurs	78
VIII - Annexes	
- Effectifs par services de l'État	82
- Recettes perçues au profit de l'État en 2009	83
Index : Liste des sigles et acronymes	84



... Assurer la sécurité des citoyens et la protection des populations face aux crises

La réforme de l'administration territoriale de l'État qui a été mise en œuvre rappelle que la sécurité est au cœur des préoccupations de l'État.

La sécurité est une notion large qui comprend la sécurité des personnes et des biens et la lutte contre la délinquance, mais aussi la protection des populations contre les risques de toute nature : sécurité sanitaire, sécurité alimentaire, risques naturels et technologiques.

Ces politiques conduites sous l'autorité du Préfet de département, s'inscrivent dans une démarche de modernisation constante de l'action des services et dans une culture de résultat assumée, avec une volonté de rendre compte des objectifs poursuivis et des résultats obtenus.

354 gendarmes, 86 policiers, 1311 sapeurs pompiers (62 professionnels et 1249 volontaires) et 150 fonctionnaires d'État sont mobilisés quotidiennement autour de missions essentielles à la cohésion sociale.

PREVENIR ET LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE

Objectif : améliorer les dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance

Avec un taux de criminalité de 30,55 faits pour mille habitants, le Gers figure au rang des départements les plus sûrs de France (9^{ème} place en 2009), grâce à une très forte mobilisation des forces de sécurité. En effet, notre département affiche régulièrement un excellent taux d'élucidation des affaires traitées, puisque cet indicateur s'établit à 47,55 % contre 37,7 % au plan national.

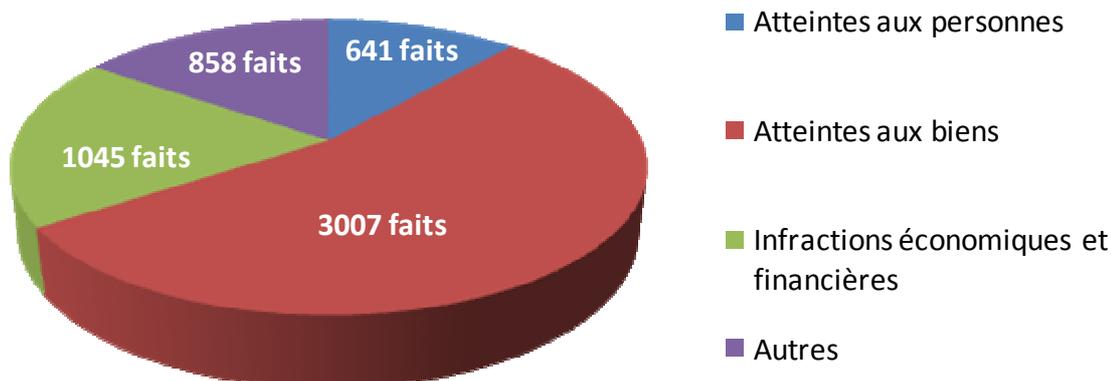
LES DONNEES GLOBALES DE LA DELINQUANCE :

L'année 2009 a conduit à relever 5 551 faits de délinquance générale soit une hausse de 10 faits par rapport à 2008, qui peut s'analyser comme une stabilisation de la tendance favorable qui s'est amorcée depuis 2002 avec une baisse de 5,27%.

En revanche, la délinquance de proximité est passée de 1812 faits pour l'année 2008 à 1736 faits pour l'année 2009, soit une baisse de 4,19 %. Ce sont les atteintes aux personnes (+ 8,39 %) et les Infractions Économiques et Financières (IEF), + 20,77 %, qui ont connu les plus fortes hausses. Les IEF, escroqueries liées à l'utilisation frauduleuse des moyens de paiement usuels (numéraires, chèques ou cartes bancaires) ou électroniques sont désormais à la baisse depuis le début de l'année 2010.

Les cambriolages (- 10,90 %) et les vols de voitures (- 24,61 %) ont baissé au cours des 4 derniers mois de l'année, grâce à de nouvelles pratiques mises en œuvre par les forces de sécurité pour faire baisser la délinquance.

En 2009 : 5551 faits





PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE :

Forums et Assises « Vos libertés, votre sécurité, parlons-en ensemble » :

Pour rapprocher les forces de l'ordre et la population, le Ministre de l'intérieur a demandé l'organisation de réunions ouvertes au public sur l'ensemble du territoire. D'avril à mai 2009, ont été organisées 9 rencontres sur l'ensemble du département. Les forces de sécurité ont expliqué à la population leurs méthodes, ont répondu aux interrogations, et écouté les propositions...

Création des États-Majors de Sécurité :

Afin d'assurer le pilotage des actions conduites par l'ensemble des services de l'État en charge de la lutte quotidienne contre la délinquance, il a été créé en juillet 2009, un État-Major départemental de Sécurité (EMS). Il est co-présidé par le Préfet et le Procureur de la République et se réunit tous les 2 mois environ.

Journée de la Sécurité Intérieure (JSI):

La Journée de la Sécurité Intérieure s'est déroulée à Auch le 10 octobre 2009. Cette manifestation a été l'occasion de présenter à la population les différents métiers au sein des forces de sécurité routière, de sécurité civile et de la défense nationale (gendarmerie, police, pompiers, délégation militaire départementale, service de sécurité intérieure de la préfecture) au travers de diverses animations (présentation d'une scène de crime, manœuvre de lutte contre un risque chimique, présentation d'armes...).

Formation aux coordonnateurs et élus des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) :

La préfecture a organisé une formation pour les coordonnateurs et élus des 5 Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) : communauté de communes du Grand Auch, l'Isle-Jourdain, Condom, Fleurance et Mirande. Les thèmes abordés ont été les suivants : insécurité, sécurité et prévention, politiques de prévention de la délinquance. Cette formation a été très appréciée de l'ensemble des participants et a permis de partager des expériences en ce qui concerne les actions que les CLSPD mettent en œuvre.

LES MOYENS FINANCIERS :

L'année 2009 a permis de renforcer les actions partenariales engagées avec les acteurs de la prévention de la délinquance, grâce aux crédits ci-après :

- crédits Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) : 61 000 €
- crédits Mission interministérielle de la Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT) : 41 640 €
- crédits Ville Vie Vacances (VVC) : 30 992 €





PREVENIR ET LUTTER CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dans le Gers, les données de l'**Observatoire Départemental de la Sécurité Routière** font apparaître un nombre de tués en hausse en 2009 (passant de 29 à 31 en 2009) mais qui se stabilise autour d'une moyenne de 30 tués par an depuis 3 ans.

A l'échelle nationale et régionale, ce chiffre se stabilise également. Le nombre d'accidents corporels continue de diminuer assez sensiblement, mais n'entraîne qu'une baisse limitée du nombre des blessés, contrairement aux niveaux régional et national où ces indicateurs sont en baisse sensible.

Ces constatations (hausse des tués et diminution du nombre d'accidents) nous amènent, encore une fois, à déplorer un indice de gravité très élevé pour le département (nombre de tués pour 100 accidents) égal à 16.6. Cet indice est de 10.4 au niveau régional et 6.2 au niveau national. Les accidents dans le Gers ont donc des conséquences plus graves que dans la plupart des départements français.

GERS			EVOLUTION 2008 / 2009		
	2008	2009	Gers	Midi-Pyrénées	France
Accidents corporels	201	187	- 7,0 %	- 17,6 %	- 8,0 %
Tués	29	31	+ 6,9 %	- 0,0%	- 0,3 %
Blessés	281	274	- 2,5 %	- 16,7%	- 10,5 %

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Plan Départemental de Sécurité Routière (PDASR 2009) a retenu parmi ses priorités une thématique générale « jeunes » qui a fait l'objet de 26 actions, qui s'adressent à un large public (de l'école primaire aux centres de formation des apprentis). Par ailleurs 7 actions ont été conduites en faveur des 2 roues et des motards, 2 pour les seniors, 7 relatives à la prévention et à la sensibilisation des usagers de la route aux risques liés aux addictions (alcool, stupéfiants,...) et 7 concernant des actions de contrôle préventif.

Les actions de prévention dans le cadre des grandes festivités du département (festival des Bandas à Condom, Férias de Pentecôte à Vic et tempo Latino à Vic-Fezensac, Country Music à Mirande qui génèrent plus de 200 000 visiteurs/an) ont été reconduites. Ces actions de terrain s'accompagnaient d'une communication active sur les risques liés à la consommation abusive d'alcool et des sanctions encourues.

En outre, un stand sur la sécurité routière a été installé dans le cadre de la foire agricole annuelle « Gascogne Expo » à Auch avec démonstration de voiture tonneau, simulateur de conduite moto, logiciels d'apprentissage du code de la route.



SEMAINE DE LA MOBILITÉ ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Pour la première fois, le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer a réuni en 2009, deux événements majeurs, la Semaine européenne de la mobilité et la Semaine de la sécurité routière, pour créer un seul temps fort annuel et porter haut le message : « **Bougez autrement** ».

Plus de **73 initiatives** ont été retenues dans le cadre de cette semaine, sur les 2 thèmes retenus :

- 48 sur le thème *mobilité durable*
- 25 sur le thème *sécurité routière*.

Ces actions abordaient les thèmes généraux de la sécurité routière et du partage de la rue (cohabitation des différents modes de déplacement), la sensibilisation à l'éco-conduite, l'encouragement à utiliser les transports publics, la sécurité des modes de déplacement « doux » (vélo, marche, roller, trottinette...), les deux-roues motorisés, l'utilisation alternative de la voiture (autopartage, covoiturage...).

PLAN DE CONTRÔLE ROUTIER

Établi sous l'autorité du Préfet et en concertation avec le Procureur de la République, le Plan Départemental de Contrôle Routier (PDCR) définit un plan stratégique d'actions défini et suivi par le pôle de compétence Sécurité Routière et la conférence Départementale de Sécurité.

Conduit dans le cadre d'une coordination inter services, son objectif est d'améliorer l'efficacité et la pertinence des contrôles routiers tant au regard de l'accidentologie que de leur rôle pédagogique à l'égard des usagers.

Il s'articule autour de 3 axes :

- l'analyse de la situation locale
- l'optimisation des moyens par rapport à ces objectifs
- l'évaluation des résultats

Le PDCR constitue l'élément fondamental du volet « contrôle/sanction » du Document Général d'Orientation (DGO) 2009-2012.

Au cours de l'année 2009, 3 nouveaux radars de vitesse fixe ont été implantés sur les communes de Maulichères (RD 935), Boucagnères (RD 929) et Larressingle (RD 931).

AVIS, RÉGLEMENTATION, PUBLICITÉ

La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) assure le contrôle de légalité sur les réseaux des collectivités locales notamment en matière de signalisation et rédige des avis sur les routes nationales et les routes classées à grande circulation (210 avis).

Dans le cadre de l'appui technique au préfet, il a été rédigé 76 avis (DGE, CDAC, DUP, ICPE, publicité, l'urbanisme).

La DDEA assure également une veille technique et une mission d'expertise auprès des collectivités locales et autres services de l'État (60 avis environ).

TRANSPORTS

Dans le cadre de l'application de la circulaire du 28 mars 2006, la DDEA a délivré 75 autorisations de dérogation sur les transports de marchandises (PL de plus de 7,5 tonnes) lors des périodes d'interdiction générale de circuler (le samedi de 22h au dimanche 22h, la veille des jours fériés, jours fériés...) et a participé à 3 réunions de la commission « Taxis ».





PREVENIR LES RISQUES - PREPARER ET GERER LES CRISES

Objectif : anticiper et prévenir les évènements graves pour mieux protéger la population, apporter la meilleure réponse possible aux différentes situations de crise.

L'année 2009 a été marquée par **deux événements majeurs** : la tempête Klaus et la campagne de vaccination contre la grippe A H1N1.

QUELQUES RAPPELS SUR LA TEMPÊTE KLAUS DU 24 JANVIER 2009 :

- ⇒ Dispositif ORSEC mis en place dès le 25 janvier
- ⇒ 68 000 abonnés privés d'électricité
- ⇒ 32 000 abonnés privés de téléphone
- ⇒ 20 000 foyers privés d'eau potable

L'ampleur de l'événement a rapidement justifié la mise en place de la cellule d'information du public qui a reçu plus de 2600 appels en une semaine, ainsi que l'installation d'un Centre Opérationnel de Défense (COD) délocalisé à Nogaro, en appui du COD Préfecture mobilisé pendant une dizaine de jours.

Outre l'appui apporté par les associations de protection civile, plus de 30 sociétés ont été réquisitionnées pour la fourniture et le transport de fournitures diverses : groupes électrogènes, eau embouteillée, matériel de déblaiement et d'élagage, pour un coût total de 120 000 euros environ. Le Service de Sécurité Intérieure de la Préfecture (notamment l'unité Défense et Sécurité Civiles) a été chargé de la gestion et du règlement financier de ces opérations.

S'agissant des services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), 26 agents ont été présents au Centre Opérationnel de Défense (C.O.D.) pour intervenir sur les thèmes suivants :

- l'alimentation électrique des établissements de santé et médico-sociaux,
- l'alimentation en eau potable,
- l'orientation vers une prise en charge adaptée de personnes isolées, handicapées, insuffisants respiratoires ou rénaux,
- le soutien et l'aide à l'évacuation de maisons de retraite ou établissements de personnes handicapées privées d'électricité ou ayant subi de graves dommages,
- l'équipement en groupes électrogènes des stations de pompage d'eau potable.

LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE A H1N1 :

Dès le mois de mai, le Service de sécurité Intérieure a assuré au plan départemental la mise en œuvre du plan de lutte contre le risque de pandémie grippale. Dans ce cadre, l'Unité Défense et Sécurité Civiles, après avoir recensé les Plans de Continuité d'Activité des Services, a été chargée de mettre en œuvre l'organisation d'une campagne de vaccination de grande envergure.

- ⇒ Installation de 5 centres de vaccination : Auch, Condom, Mirande, Gimont et Nogaro.
- ⇒ Réquisition par l'État de :
 - plus de 120 personnels administratifs,
 - 330 personnels médicaux,
- ⇒ Mise en place administrative et matérielle des centres de vaccination et des équipes mobiles.
- ⇒ Près de 16 000 personnes vaccinées dont 800 scolaires,
- ⇒ 2 000 heures de permanences assurées sur les 5 centres en 80 jours.
- ⇒ Masse salariale : 242 755 euros (personnels administratifs uniquement),
- ⇒ Coût du fonctionnement des centres : 109 000 euros



Bien que cette activité hors norme ait nécessité une mobilisation durable de la totalité du service, le traitement des dossiers « classiques » a pu être assuré. Ainsi on peut dénombrer :

- Opérations de déminage : 17
- Brevet National de Secourisme et de Sauvetage Aquatique : 20 candidats reçus
- Catastrophes Naturelles : 33 dossiers transmis – 6 avis favorables (certains de ces dossiers sont encore en cours d'instruction)
- Alertes par l'automate d'appels : 7 alertes crues et 4 alertes Météo (dont 1 Alerte Rouge pour la tempête Klaus).

A noter que les services de la D.D.A.S.S. ont été mobilisés sur des actions de prévention et de préparation à la pandémie :

- dotations en masques et en médicaments antiviraux : stockage, préparation de la distribution,
- informations aux établissements sanitaires et sociaux et aux professionnels de santé,
- prise en charge des cas suspects et suivi des sujets contacts.

A partir de septembre 2009, l'organisation de la vaccination de l'ensemble de la population a nécessité une forte mobilisation, pour organiser les centres de vaccination, rechercher les professionnels de santé mobilisables, assurer le suivi de l'approvisionnement en vaccins et produits de santé.

Une équipe opérationnelle a été activée pendant toute la durée de la vaccination dans les locaux de la DDASS.

LES EXERCICES :

Deux exercices ont été organisés : Toxi-Infection Alimentaire Collective (TIAC) le 15 mai et Secours Aéro TERrestre (SATER) le 13 octobre.

OPÉRATIONS DIVERSES :

Après la tempête Klaus, la société ERDF a engagé des réflexions, en lien avec la Préfecture, pour améliorer ses prestations et mieux faire face à d'éventuelles nouvelles crises. Ainsi, en septembre 2009, un recensement des lieux de vie en milieu rural a été initié par l'unité Défense et Sécurité Civiles. Ce recensement a abouti à un engagement par ERDF de rétablissement de l'alimentation en électricité de ces sites dans les 72 heures, en partenariat avec le Syndicat d'Electrification du Gers. Coût total : 3 millions d'euros émanant du Fonds d'Amortissement des Charges Électriques (FACÉ).

LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)

Dans les Établissements Recevant du Public (E.R.P.) la prévention consiste pour le gestionnaire à maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la Construction et de l'habitation et du Règlement de Sécurité contre l'Incendie et la Panique.

Le nombre de visites effectuées dans les E.R.P. en 2009 est de 264 dont 39 visites d'ouverture.

17 réunions de la sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique ont été organisées, au cours desquelles 311 dossiers furent instruits et rapportés en séance.

22 avis défavorables ont pu être levés en cours d'année grâce aux efforts conjugués des services concernés pour accompagner les exploitants dans la mise aux normes de leurs établissements.

Il convient de noter la poursuite de l'action sur les hôtels, en liaison avec l'union des métiers de l'industrie hôtelière, afin d'aider les exploitants à anticiper la mise en sécurité de leurs établissements qui devra être effective en août 2011, conformément à l'arrêté du 24 juillet 2006.

CHIFFRES CLÉS

A la fin de l'année 2009 **40 établissements** étaient sous avis défavorable
6 640 ERP au total dans le département dont 1 149 du premier groupe avec visite



GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE ET ALIMENTAIRE

LES ASPECTS VÉTÉRINAIRES

On peut résumer en 3 points principaux les actions en matière de **sécurité sanitaire et alimentaire** conduits par la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) :

1. **Sécurité sanitaire de l'alimentation dans l'ensemble de la chaîne alimentaire**: pour la DDSV, le domaine traité concerne les produits animaux ou d'origine animale :

- hygiène alimentaire,
- plans de surveillance et de contrôle des denrées : dioxine, métaux lourds, antibiotiques...
- lutte contre les maladies alimentaires : TIAC, parasitoses, ESB...

2. **Santé animale** :

- contribuer à la maîtrise des épizooties : cela concerne tous les plans d'urgence dont la mise en œuvre entraîne une réflexion à court terme sur l'approvisionnement des populations (sécurité alimentaire ou problématique des approvisionnements) : fièvre aphteuse, influenza aviaire, pestes porcines, fièvre catarrhale
- lutter contre les maladies transmissibles à l'homme (zoonoses) : tuberculose, brucellose, ESB, influenza aviaire, salmonelloses, rage...

3. **Préserver le cadre de vie** : faire évoluer les pratiques agricoles vers des méthodes respectant la réglementation pour mettre sur le marché des produits conformes aux attentes des consommateurs :

- gestion des intrants en agriculture : alimentation animale et médicaments vétérinaires,
- ICPE élevages et entreprises agroalimentaires, protection animale.

- 1 - Sécurité sanitaire de l'alimentation

Les actions menées :

- renforcer la cohérence et la lisibilité de l'action de l'État dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments,
- mener les analyses de risque départementales et assurer une veille réglementaire en matière de sécurité sanitaire,
- définir la stratégie en matière de prévention et contrôle de ces risques,
- augmenter la réactivité en période de crises sanitaires locales,
- développer l'information du public et des acteurs de la sécurité sanitaire.

L'objectif est triple :

- la mise en œuvre d'une **véritable politique de l'alimentation** au niveau départemental au travers de ses aspects sanitaires, nutritionnels et qualitatifs,
- le travail interministériel pour une **approche globale de la filière alimentaire en coordination avec l'Unité Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes (UDCCRF) et la DDASS** : animal, végétal, eau potable de la production primaire à la remise au consommateur,
- l'élaboration d'une **analyse des risques départementaux** pour déterminer les secteurs prioritaires à mettre à niveau avec la réglementation communautaire.



CHIFFRES CLÉS

* 22.53 ETP (dont 9,77 ETP en poste permanent en abattoirs de boucherie). Il est à noter, le renforcement de l'effectif en vétérinaires contractuels (1,4 ETP) sur le secteur abattoirs de volailles afin d'assurer une inspection quotidienne des gros abattoirs de volailles.

* Abattoirs de boucherie : taux de saisie totale de 0,7 p.1000 en moyenne.

L'abattoir d'Auch a été classé en 3 (classement sanitaire /4) après un contrôle des inspecteurs de la commission européenne, les 3 autres abattoirs sont restés classés en 2.

Tonnage annuel total abattu : 15 922 tonnes (soit 129 774 animaux de boucherie) soit un tonnage stable/2008.

* Inspections (itinérantes) réalisées :

restauration collective : 221 - dont 102 classés 3 et aucune en 4

filière viande (établissements agréés CE) : 84

filière volailles (établissements agréés CE) : 419

restauration commerciale (restaurants) : 265 - 33 rappels à réglementation,

remise directe (marchés, tueries, boucheries...) : 227 - 2 PV et 8 mises en demeure

ateliers lait : 20

entrepôts : 7

contrôles routiers : 49 (contrôles de 500 camions frigo) – 6 PV de gendarmerie

établissements d'ovo-produits : 1

produits de la pêche : 3

réponses aux plaintes : 6

* Toxi-Infections Alimentaires Collectives : 2 dossiers suivis en coordination avec la DDASS.

- 2 - Santé animale

Concernant la maîtrise des épizooties : un plan d'urgence a été élaboré par l'ensemble des DDSV de Midi-Pyrénées pour les 4 épizooties majeures : fièvre aphteuse, pestes porcines, pestes aviaires et fièvre catarrhale ovine. Une actualisation régionale est organisée, chaque département étant tenu de mettre à jour ses listes d'intervenants et ses arrêtés préfectoraux.

Les objectifs poursuivis par la DDSV sont au nombre de 3 :

- **informer les organismes professionnels régulièrement et animer le réseau de vétérinaires sanitaires** pour une meilleure réactivité en cas d'épizootie,
- assurer le suivi d'un **plan de formation spécifique pour l'ensemble des agents de la DDSV**,
- **participer à un exercice (état-major ou sur site) annuel** départemental ou régional et travailler sur la mise en place d'une cartographie opérationnelle.

Concernant la lutte contre les maladies transmissibles à l'homme : gestion des prophylaxies et de la police sanitaire lorsqu'un cas positif est détecté au cours d'une campagne de prophylaxie. Le rôle de la DDSV est de :

- coordonner l'action des vétérinaires sanitaires sur le terrain,
- assurer le suivi des élevages en lien avec le groupement de défense sanitaire (GDS) et l'établissement départemental de l'élevage (EDE),
- au travers des contrôles « conditionnalité PAC », vérifier que les élevages suivent la réglementation sanitaire communautaire.

La DDSV communique à l'occasion de toutes les Assemblées Générales des organismes professionnels agricoles et aux réunions d'information de techniciens de la chambre d'agriculture ou de groupements de producteurs. L'accent ayant été mis depuis un an sur la tenue du registre sanitaire en élevage et la détention de médicaments vétérinaires.



Les objectifs :

- **développer les contrôles** sur place en élevage hors conditionnalité dans un but pédagogique,
- **multiplier les occasions d'information** des professionnels, notamment auprès des techniciens d'élevage,
- **professionnaliser les contrôleurs** de la DDSV : titulaires bien formés.

L'année 2009 a été marquée par la poursuite de la campagne de vaccination contre la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), le suivi de l'Influenza Aviaire dans les élevages de volailles et du protocole expérimental « Cruiser » sur les abeilles (incidences de ce produit phytosanitaire sur les populations apicoles)

CHIFFRES CLÉS

* 7,9 ETP

* Dépistage et gestion des maladies réglementées : **12 cheptels bovins déqualifiés pour non respect de prophylaxie, 15 suspicions Brucellose bovine, 4 suspicions Brucellose ovine, 3 suspicions d'Influenza aviaire faiblement pathogène, 6 foyers de Salmonella Enteritidis, 1 foyer de Salmonella typhimurium en volailles et 3 suspicions de Leucose bovine. Et 52 suspicions de rage sur carnivores domestiques.**

* Réseau sanitaire : constitué des 63 vétérinaires sanitaires, du GDS et du Laboratoire départemental d'analyse et des 23 agents sanitaires apicoles.

* Police sanitaire : **aucun foyer de maladie contagieuse (tuberculose, brucellose, leucose bovine, FCO) n'a été déclaré en 2009**

* Identification animale : 131 contrôles bovins, 40 contrôles ovins et 1 contrôle porcin, **8 procédures de mise en demeure, pas de PV.**

* Surveillance des foires (1 bovin), concours, corridas (8), rassemblements d'animaux (10 équins, 14 volailles et 32 carnivores):

* Pharmacie vétérinaire : 17 contrôles, **6 rappels à la réglementation**

* Échanges intracommunautaires : 1050 certificats sanitaires délivrés

* Le GERS a été désigné (avec 3 autres départements : 31, 01 et 40) pour tester le « protocole CRUISER » : conséquence de cet insecticide enrobé sur maïs, sur les abeilles.

- 3 - : Préserver le cadre de vie

Le rôle de la DDSV est de s'assurer que la production des animaux et des produits d'origine animale se déroule sans nuisance et sans souffrance.

- sans nuisance : par les inspections des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) en élevage et en entreprises agroalimentaires, par le contrôle des circuits de sous-produits émanant des établissements agricoles ou agroalimentaires et par le contrôle des intrants en élevage.
- sans souffrance : au travers des contrôles par sondage du bien-être animal en élevage et de la faune sauvage captive.

Les objectifs :

- **répondre à la programmation nationale** des établissements ICPE à risque,
- **répondre à la totalité des plaintes** reçues en protection animale,
- effectuer un **suivi des circuits de ramassage et de traitement des effluents et des sous-produits.**



LES MASSES FINANCIÈRES

- fonctionnement courant : 152 144 € (+ 223 534 € de titre 2 (vacataires)) soit + 15%
- fonctionnement Sécurité Sanitaire des Aliments : 123 539 € soit + 23%
fonctionnement Santé et Protection animales : 397 683 € soit - 6%
fonctionnement ICPE : 7815 € soit - 37% par rapport à 2008 interventions en élevages (subventions aux abattages) :

CHIFFRES CLÉS

* 3,8 ETP
* ICPE : 1003 dont 98 à autorisation et 905 à déclaration, 74 inspections et 184 dossiers traités,
* Faune Sauvage Captive : contrôles d'élevages, de magasins (animaleries), grossistes, cirques : 190 établissements, 2 inspections et 25 dossiers reçus. Pas de réunion de la CODENAPS en 2009.
* Sous-produits : 6 établissements, 2 inspections
* Protection animale : 8 contrôles en élevages industriels (veaux, porcs et volailles) et 17 en élevages traditionnels (bovins, ovins) et 45 contrôles dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC.

RÉSULTATS SUR LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Disposer d'un réseau de veille sanitaire performant : taux de réalisation des visites sanitaires = 97%
- Faire baisser le taux de non-conformité en activateurs de croissance : taux de respect de la DGAL = 100%
- Augmenter le taux d'abattoirs satisfaisant aux normes sanitaires : taux d'abattoirs conformes = 75% (**en raison du déclassement provisoire de l'abattoir d'Auch**)

LES ASPECTS CONCURRENCE, CONSOMMATION ET RÉPRESSION DES FRAUDES

CHIFFRES CLÉS

- Effectifs : **10,6 ETP**
- Répartition du temps travaillé, temps consacré aux enquêtes, répartition, selon les 3 axes de la Loi Organique relative à la Loi de Finances du temps consacré aux enquêtes
Temps travaillé : **2068,50 jours dont 1536,25 consacrés à l'enquête**
* **272** régulation concurrentielle des marchés
* **817,25** protection économique des consommateurs
* **349** sécurité des consommateurs
* **98** support opérationnel
Temps consacré à l'enquête : **74,26%**
- nombre d'établissements visités **655**
- nombre de visites **936**
Suites données aux contrôles:
- nombre de Nir **122**
- nombre de RR **107**
- nombre d'actions **3138**
- nombre de visites avec constats d'anomalie **218**
- nombre de MA **6**
- nombre de procès verbaux transmis **17**

Des faits marquants ou significatifs illustrent l'activité et les actions départementales

Sur des opérations interministérielles et inter-services

L'unité départementale du Gers est intervenue sur les principaux festivals du département, le plus souvent sous coordination du Parquet. Les 3 opérations les plus importantes ont été : Jazz in Marciac, Tempo Latino à Vic Fezensac et festival de Country à Mirande : 43 interventions au total avec 15 suites données mais pas de procès-verbal grâce au suivi annuel de ces opérations.



Une enquête d'initiative destinée à vérifier la qualification de 10 artisans à partir des signalements de la Chambre des Métiers a permis de constater que des commerçants non sédentaires réalisaient des prestations de ramonage ou de bâtiment sans posséder la compétence requise. A la suite des contrôles, ces derniers ont décidé de se radier du registre des métiers pour la part de leur activité exigeant une qualification non détenue.

Sur 260 prélèvements réalisés sur des produits de consommation, 36 ont été analysés "autre que conforme", dont deux présences de listéria en produits alimentaires, trois non conformes et dangereux et 2 dangereux pour des produits industriels. Des fiches d'indices de danger ont été rédigées. 4 produits dangereux concernaient des entreprises gersoises important les produits concernés (fer à souder, types de poêles, centrale d'aspiration). La mise en œuvre des retraits a été suivie localement.

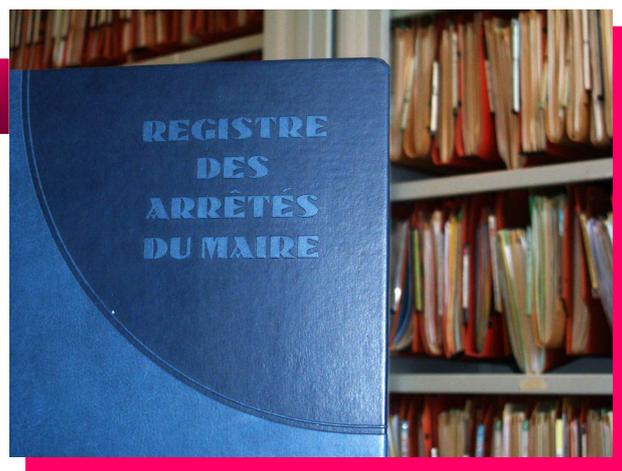
LE CONTRÔLE SANITAIRE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Le contrôle sanitaire des eaux a notamment concerné la surveillance des pesticides. Les programmes réglementaires ont pu être assurés (1583 contrôles pour l'eau potable, 419 pour les eaux de loisirs et 114 pour les eaux thermales).

Les procédures de protection de captages ont été poursuivies et devraient être achevées pour les eaux souterraines fin 2010. 4 inspections des installations de captage et de production d'eau ont été menées.

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) s'est réuni 10 fois (secrétariat assuré par la DDASS) et la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) a rapporté 4 dossiers.

Le service a participé régulièrement aux travaux de la Mission Inter-Services de l'Eau, notamment dans la mise en place des périmètres de protection des captages.



... Veiller au respect des lois et des libertés publiques

Les attributions réglementaires confiées au préfet sont principalement assurées au sein de la direction des libertés publiques et des collectivités locales et des sous-préfectures

Objectifs :

- * délivrer aux usagers des titres fiables dans les meilleurs délais possibles
- * faire respecter la légalité des actes des collectivités territoriales et faire diminuer le nombre d'actes non conformes
- * assurer les autres attributions réglementaires
- * assurer le suivi des procédures contentieuses des services de l'État et gérer les crédits contentieux du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales (MIOMCT)

Moyens : (effectifs en équivalent « temps plein » ETP)

* ETP pour la délivrance des permis de conduire et cartes grises	=	10,55
* ETP pour la délivrance des CNI et passeports	=	1
* ETP pour la délivrance des titres de séjour	=	2,80
* ETP contrôle de légalité, contrôle budgétaire, dotations, { Intercommunalité et conseils }	=	9,70
* ETP réglementation générale et affaires juridiques	=	6

Résultats :

La préfecture et les sous-préfectures contrôlent 87,9 % des actes soumis au contrôle de légalité.

Les titres sont délivrés dans des délais comparables à ceux obtenus dans les préfectures de taille identique.



DELIVRER DES TITRES

La préfecture (Direction des Libertés Publiques) délivre les cartes grises, permis de conduire et titres de séjour pour étrangers.

Les sous-préfectures participent pour leur arrondissement, à la délivrance des cartes nationales d'identité. Tous ces titres sont rattachés à un fichier central et seuls la carte grise et le permis de conduire sont produits localement.

CHIFFRES CLÉS

TITRES DELIVRES

- 38 948 cartes grises (-10,34 % en un an)
- 9 951 permis de conduire (+ 2,71 % en un an)
- 16 867 cartes nationales d'identité (+ 0,15 %)
- 3 670 passeports (- 35 %)
- 577 titres de séjours (- 15 %) = baisse due à la mise en place du « visa valant premier titre de séjour » en septembre 2009

NOTA :

L'année 2009 s'est traduite par l'importante réforme du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Ce dispositif s'est déployé en deux phases :

- ☞ le 15 avril 2009 : immatriculation des véhicules neufs et reprise de l'immatriculation des cyclomoteurs
- ☞ le 15 octobre 2009 : ouverture aux opérations donnant lieu à un certificat d'immatriculation (*immatriculation des véhicules d'occasion, changement de domicile ou d'état-civil...*)

DELAIS MOYENS DE DELIVRANCE

d'un permis de conduire en temps réel = 11,90 min (national = 11 min)

d'un permis de conduire en temps différé = 5 à 13 jours (national = 6,48 jours)

TRAITEMENT MOYEN D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE = 2 jours (niveau strate = 6,19)



CONTRÔLER LES ACTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La préfecture et les sous-préfectures assurent le contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales en application de l'article 72 de la constitution et des lois de décentralisation de 1982.

Depuis 2006, la préfecture a défini **une stratégie du contrôle de légalité** qui fixe les priorités de ce contrôle : la commande publique, l'intercommunalité, l'urbanisme, certains actes de la fonction publique territoriale.

Cette stratégie s'accompagne d'un suivi rigoureux des actes contrôlés sans omettre la fonction de conseil aux élus, qui n'a fait que se renforcer pour prendre en compte la complexité grandissante de certaines réglementations.

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques et de la réforme de l'administration territoriale de l'État, une nouvelle stratégie a été adoptée qui fixe également pour la première fois, des priorités en matière de contrôle budgétaire. Elle sera mise en œuvre dès le début de l'année 2010. Le contrôle des actes visés par cette stratégie est recentré en préfecture pour le compte de chaque sous-préfet qui conserve la compétence en matière de contrôle de légalité et de conseil aux collectivités.

Depuis le deuxième semestre 2006, préfecture et sous-préfectures reçoivent les actes de certaines collectivités par télétransmission (Application ACTES) ; 44 collectivités sont, fin 2009, rattachées à ce dispositif, ce qui représente une progression notable par rapport à l'année 2008.

CHIFFRES CLÉS

- 33 483 actes reçus, dont 10,36 % télétransmis
- 29 432 actes contrôlés, soit 87,9 %
- 612 lettres d'observations soit 2,08 % des actes contrôlés
- 562 actes retirés ou réformés après intervention des services, soit 67,55 % des interventions
- 7 déferés dont 5 assortis d'un rétéré suspension
- 3380 actes budgétaires reçus
- 3380 actes budgétaires contrôlés, soit 100%
- 315 actes budgétaires réformés après intervention des services.
- 4 saisines de la chambre régionale des comptes et 2 mises en demeure





ACTIVITES REGLEMENTAIRES

Outre les activités réglementaires liées à la délivrance des titres, les préfetures et sous-préfetures mettent en œuvre au profit des particuliers, un certain nombre de procédures, dont certaines ont fait l'objet de modifications réglementaires et/ou de transferts à d'autres services ou organismes au cours de l'année 2009 :

- la sécurité : armes (transfert au service de sécurité intérieure en septembre 2009) -, permis de chasser (transfert à l'office national de la chasse et de la faune sauvage en juin 2009) - épreuves sportives
- la réglementation du commerce ou des professions (commerces non sédentaires, agents immobiliers, aménagement commercial)
- au tourisme (classement des meublés, campings, hôtels)
- aux associations de la loi de 1901 (déclarations)

CHIFFRES CLÉS

- 4 cartes d'agents immobiliers délivrées
- 12 habilitations (renouvellement) d'entreprises de pompes funèbres
- 46 cartes de commerçants non sédentaires délivrées
- 207 acquisitions et renouvellements des armes autorisées (jusqu'au 31 août 2009)
- 5 cartes européennes d'armes à feu délivrées (jusqu'au 31 août 2009)
- 28 agréments et renouvellements de gardes particuliers délivrés
- 23 liquidations autorisées (ventes au déballage supprimées depuis le 18 janvier 2009)
- 56 permis de chasser (originaux et duplicatas) délivrés (jusqu'au 31 août 2009)
- 114 créations d'associations
- 6 réunions de commission départementale d'aménagement commercial (ex. CDEC, soit 8 dossiers examinés)

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Le rattachement à la Direction des Libertés Publiques et Collectivités Locales (DLPCL) du bureau de l'environnement requalifié en bureau du droit de l'environnement marque l'importance qui est accordée à ce service qui gère des dossiers complexes et qui assure la gestion de missions régaliennes, notamment les demandes de déclaration d'utilité publique.

Son rôle d'impulsion dans la gestion de dossiers, notamment au titre de la loi sur l'eau, permet de contribuer à l'aboutissement de projets importants en terme de développement économique et d'emploi.

On rappellera que ce bureau instruit également des dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans des délais satisfaisants (**8 mois contre 11 mois en moyenne nationale**).

CHIFFRES-CLÉS

Récépissés de déclaration délivrés :
(uniquement ICPE) : 106

Autorisations délivrées :
ICPE : 10

Loi sur l'Eau : 8

Déclarations d'utilité publique (DUP) : 4

CODERST : (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques)

Nombre de réunions : 11

Nombre de dossiers : 54



... Garantir que l'aménagement et le développement des territoires soient cohérents et respectueux de l'environnement

L'année 2009 a permis de conforter les politiques en faveur du développement durable.

Une grande partie des moyens humains et financiers de l'État a été consacrée :

- à la promotion de stratégies de développement durable grâce à la poursuite de certaines politiques dans les domaines de l'eau et des énergies renouvelables,
- au soutien à l'aménagement du territoire en termes de planification dans le domaine de l'urbanisme, du développement des infrastructures routières et de l'attribution d'aides financières aux collectivités locales,
- à l'entretien et à la valorisation des paysages et du patrimoine monumental,
- au renforcement de la compétitivité des territoires par le soutien à de nombreux projets locaux, notamment l'accompagnement des candidatures à des pôles d'excellence rurale qui constituent des opérations structurantes pour les territoires,
- à la poursuite de la politique de soutien à l'agriculture avec, pour objectif, le maintien des exploitations agricoles tout en respectant l'environnement et en apportant des aides aux exploitants.



SOUTENIR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Objectif : Accompagner les évolutions économiques et démographiques du territoire en le maîtrisant pour permettre le respect des grands équilibres, de l'environnement, des paysages, des principes du développement durable et la possibilité de maintien et de développement de l'activité agricole.

PLANIFICATION, URBANISME :

La direction départementale de l'équipement et de l'agriculture assiste les communes dans l'élaboration et les évolutions ultérieures de leurs documents de planification (SCOT : schéma de cohérence territoriale à l'échelle intercommunale ; PLU plan local d'urbanisme ; cartes communales).

Elle instruit des demandes d'autorisation d'occupation du sol dans les communes où cette compétence est exercée par l'État et pour le compte des communes compétentes de moins de dix mille habitants qui en font la demande. Elle intervient dans 461 communes.

INFRASTRUCTURES :

RN124 : Mise en service de la déviation de Léguevin en juillet 2009.

Phase préparatoire du rétablissement des voies de communication et la construction d'ouvrages hydrauliques pour la mise en 2x2 voies de la section Auch-Aubiet.

Engagement de 3,915 millions d'euros en 2009.

Ligne à Grande Vitesse : participation de la DDEA 32 aux réunions de concertation relatives à la desserte des agglomérations (Mont de Marsan et Agen). L'influence des deux nouvelles gares projetées touchera l'ouest et le nord du département.

A65 : Bien que ne traversant pas le Gers, la nouvelle infrastructure modifiera la desserte routière de l'ouest du département. Les travaux ont débuté en 2008, pour une mise en service prévue au 1^{er} semestre 2011. La déviation d'Aire sur l'Adour qui s'intégrera dans l'axe autoroutier a été mise en service début juillet 2009. L'État engage 15 millions d'euros (soit 43.30% du coût total estimé) de la bretelle de Barcelone du Gers, raccordement de la RD935 à l'A65.

INGÉNIERIE DE L'ÉTAT

La DDEA intervient en ingénierie pour compte propre. Il s'agit de prestations d'assistance au profit des services de l'État (intérieur, justice ...), notamment en constructions publiques pour les aider dans la réalisation de projets immobiliers ou la gestion de leurs patrimoines immobiliers (diagnostics, conduites d'opération, montages de projets ...).

En ce qui concerne les collectivités territoriales, l'intervention de la DDEA porte principalement sur une ingénierie de solidarité (l'assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)) et couvre les domaines de l'aménagement, de l'habitat et de la voirie.

Elle intervient aussi dans le portage de politiques publiques et assiste les collectivités dans leur mise en œuvre locale (exemple accessibilité de la voirie et ERP)

La DDEA intervient encore sur des prestations qui relèvent du champ concurrentiel (arrêt de la prise de commande au 1^{er} janvier 2009) principalement dans les domaines de l'aménagement des espaces publics, des aménagements urbains, des bâtiments publics, des réseaux d'assainissement et d'eau potable. Ces missions sont cependant appelées à disparaître dans les deux prochaines années, au profit d'un repositionnement sur de nouvelles

CHIFFRES CLÉS

Planification, urbanisme

1 SCOT en cours d'étude

18 cartes communales nouvelles

Fin 2009 : 172 communes disposaient d'un document d'urbanisme et 170 procédures d'élaboration ou de révision étaient en cours.

2737 PC, 3963 CU, 63 permis d'aménager, 2716 déclarations préalables

Ingénierie de l'État

444 communes, 12 communautés de communes et un syndicat de commune ont bénéficié de l'ATESAT en 2009.

Plus aucun contrat d'ingénierie concurrentielle n'est



LES AIDES AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

1: 5 015 767 € d'aides de l'État aux collectivités territoriales

Avec les dotations globales d'équipement et de développement rural, l'État dispose d'une large gamme d'outils d'interventions pour accompagner les projets des territoires.

Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes 2009 :

- montant total des subventions attribuées -AE - 3 593 057 € soit + 0,16% par rapport au montant de l'enveloppe 2008
Fongibilité DDR – AE 2009 : 385 695,73 €

TOTAL AE (Autorisations d'engagement) engagées : 3 978 752,73 €

- nombre de subventions attribuées : 129 sur 156 dossiers présentés.

dotation de développement rural (DDR)

- Montant total des subventions attribuées -AE- 1 037 014,27 €

- nombre de communautés de communes subventionnées : 9, dont 6 pour des projets de développement économique à Marciac, Lectoure, Lombez, Auch, Simorre et Mauvezin.
- Montant des crédits de paiement versés en 2009 DGE-DDR : 5 047 407,13 €

2 : Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

- 7 dossiers gersois ont été programmés en 2009 sur les mesures départementales de l'axe 3 du programme opérationnel compétitivité régionale et emploi 2007-2013 : 5 dossiers sur la mesure 1 (dont 234 674 € alloués à l'association Pierre et Terre pour la construction d'un centre de ressources sur le développement durable à Riscle) et 2 dossiers sur la mesure 3 : préservation des ressources naturelles.

Montant total des programmations	:	712 458 €
Montant total des paiements	:	290 645,86 €

- Le programme précédent Objectif 2 a été soldé en 2009.

3 : Les pôles d'excellence rurale (PER)

Les cinq PER labellisés en 2006 ont fait l'objet d'un suivi. De plus, le lancement de la seconde génération de pôles d'excellence rurale est intervenu fin 2009 et mobilisera à la fois les services de la préfecture et des sous-préfectures.

4 : Les autres crédits d'investissement

→ Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

nombre de bénéficiaires : 14

montant total de l'aide FNADT allouée : **2 187 561,40 € dont 800 000 € au titre du plan de relance.**

Les deux projets d'investissement financés par le plan de relance sont :

- la construction par la CCI de l'hôtel d'entreprises agro-alimentaires d'AUCH : 500 000 €
- l'extension par le Conseil Général de la piste de l'aérodrome d'AUCH afin de permettre l'implantation de la société JCB AERO qui a fait l'objet d'un suivi spécifique (1 million d'euros alloué au titre de la Prime d'Aménagement du territoire (PAT)).

→ LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

- ⇒ au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) : 12 040 € pour l'extension d'un commerce multi-services à Castelnau Barbarens
- ⇒ au titre du Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural (FDACR) : 3 subventions accordées d'un montant total de 8 530,81 €.



En 2009, le Service du Pilotage Interministériel et du Développement (SPID) s'est par ailleurs mobilisé sur 2 thèmes d'actualité :

- l'organisation des Assises des territoires ruraux et l'établissement de la synthèse de la consultation départementale,
- l'indemnisation des dégâts liés à la tempête Klaus du 24 janvier 2009 : recensement des dommages en février - mars et programmation des aides relatives aux dommages aux biens non assurables des collectivités territoriales en novembre - décembre (**1 039 224 € programmés sur le Budget Opérationnel de Programme 122 du ministère de l'intérieur pour 94 bénéficiaires**).

ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET SOUTENIR LES TERRITOIRES

Objectif : renforcer la compétitivité des territoires

5 PÔLES D'EXCELLENCE RURALE LABELLISÉS :

Pôle culturel territorial de Marciac (Projet de 5 M€, participation FNADT de 823 870 €).

Création d'un équipement culturel structurant (salle de concert et de spectacle) pour le territoire du Val d'Adour permettant d'ancrer les acquis de 28 ans d'expérience issus du festival international de jazz. Le projet est en cours de réalisation, l'inauguration est prévue en avril 2011

Mécanopôle de Nogaro (subvention FNADT de 823 870 €).

Le projet s'inscrit dans une logique de développement économique s'appuyant sur deux équipements structurants existants - le circuit Paul Armagnac de Nogaro et l'aérodrome Jean Armagnac - complétés par la création d'un centre de recherche et d'essais industriels, d'une pépinière d'entreprises et d'une zone d'activités économiques.

Centre d'innovation et de recherche circassien (subvention FNADT de 750 000 €)

Ce projet consiste en la réalisation à Auch d'un équipement culturel structurant, spécialisé et innovant destiné à valoriser une dynamique reconnue dans les arts du cirque. Le projet a été revu avec une nouvelle implantation sur le site de la caserne Espagne. Le plan de financement est désormais consolidé.

Palmipôle (subvention FNADT de 790 000 €.)

Structuration de la production fermière de Palmipèdes Gras Oies et Canards du Gers et organisation d'une filière professionnelle amont/aval associant des collectivités, des éleveurs, des entreprises privées tout en prenant en compte le bien-être animal. La plupart des investissements sont achevés ou en voie de l'être.

Pôle d'application et d'expérimentation des techniques satellitaires (PATS - Participation : 750 000 €)

Ce projet consiste à développer des services nouveaux dans les domaines de l'agriculture, de l'aménagement de l'espace

6 DOSSIERS DE CANDIDATURE ont été déposés lors de la première vague de l'appel à projets PER 2010, de 2^{ème} génération. Il s'agit des projets :

- ⇒ « Vignes et patrimoine en Gascogne » ;
- ⇒ « Agrobio Gers » ;
- ⇒ « Vélopôle » ;
- ⇒ « TerraMair, pôle de l'éco-construction » ;
- ⇒ « Volailles de qualité et festives du Gers » ;
- ⇒ « Expérimentation rurale de services aux publics ».

Le dépôt de ces dossiers de candidature a été précédé d'un important travail d'accompagnement des services de l'État concernés.

CHIFFRES CLÉS

5 Pays
4 GAL LEADER MidiPy
+ 1 Aquitaine

PER
5 pôles d'excellence rurale
labellisés en cours de réalisation
6 dossiers de candidature
déposés lors de la 1ère vague
de l'appel à projet 2010



LE PLAN RN 124 EST DEvenu « GASCOGNE VALLÉE » :

La CCI du Gers s'est engagée en 2005 dans la démarche "Plan RN 124". Cette action est menée en étroite collaboration avec les **quatre communautés de communes** présentes sur cet axe routier entre Auch et Toulouse. Le **Conseil Général** a délibéré en décembre 2006 pour participer à ce plan. Cette démarche a pour but de dresser un plan cohérent de réalisation de zones d'activités d'ampleur départementale voire régionale portant sur quatre thématiques fortes : l'aéronautique, la prestation logistique, l'industrie agro-alimentaire, le tertiaire supérieur avec la géomatique.

L'objectif est de réaliser 300 ha de zones d'activités complémentaires et non pas concurrentes, réparties sur 4 sites (Auch, Gimont, L'Isle Jourdain, Pujaudran).

2008 a vu la constitution d'**un syndicat mixte** dénommé « syndicat mixte d'études projet économique Plan RN 124 » dont l'arrêté de création a été publié début 2009. Diverses études se sont poursuivies : charte de qualité environnementale, étude de faisabilité, étude d'impact, étude économique. Le budget prévisionnel pour l'aménagement des quatre zones est pour l'instant fixé à 60 M€. **L'État** participe aux comités techniques et au comité de pilotage affectés à cette démarche. Il a émis des avis sur ces études et donne des informations sur les procédures à venir (planification, urbanisme opérationnel, loi sur l'eau, financements...).

FONDS EUROPÉENS :

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) permet de financer la recherche et l'enseignement supérieur, la compétitivité des entreprises, l'environnement, le développement du massif des Pyrénées, l'accessibilité et l'attractivité des territoires et les projets urbains en faveur de la cohésion sociale. Les projets liés aux énergies renouvelables, par exemple, relèvent du FEDER. Une **partie du programme** (45%) est gérée par le **Conseil Régional** sous forme de subvention globale.

Le Fonds Social Européen (FSE) a pour priorité l'adaptation aux mutations économiques, l'accès à l'emploi, la cohésion sociale, le capital humain, la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales. Il existe aussi un programme national (4 500 M€).

Le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) intervient sur 3 axes thématiques :

- ⇒ agriculture et forêt,
- ⇒ environnement
- ⇒ diversification de l'économie rurale.

LES MASSES FINANCIÈRES

Pôles d'excellence rurale :

aide de l'État : 3,95 M€

Fonds européens en Midi-Pyrénées pour la période

2007-2013 :

430 M€de FEDER

192 M€de FSE

194 M€de FEADER volet régional

540 M€de FEADER socle national

Soit, au total, 1 349 M€ de Fonds

Structurels auxquels il faut ajouter les programmes de coopération territoriale européenne.

Total des 4 GAL Leader gersois 7,583 M€

LEADER au sein du FEADER

- Les 4 pays gersois ont été retenus au titre du programme LEADER 2007-2013 ce qui permet à la totalité du territoire du Gers de bénéficier de ce fonds. Chaque territoire dispose d'une enveloppe de 1,5 à 2 millions d'€ pour le financement de projets. Concrètement, cela correspond à une aide de 42,6 € par gersois à comparer à 12,8 € pour un habitant d'un autre département de la région ne résidant pas dans l'agglomération toulousaine, puisque cette aide est destinée aux territoires ruraux...)

- Les 5 communes de l'ouest gersois rattachées à un pays aquitain disposent aussi d'un programme LEADER.



PROMOUVOIR LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif : Répondre aux attentes de la société en renforçant les actions de l'État dans la mise en œuvre de la stratégie du développement durable.

CHIFFRES CLÉS

1 400 irrigants autorisés sur
11 400 km de cours d'eau.
406 dossiers instruits au titre de
la loi sur l'eau en 2009.
(soit 29% d'augmentation)

MISSION INTER SERVICES DE L'EAU (MISE) :

La MISE décline la politique de l'eau et des milieux aquatiques dans le département. En terme de bilan, il faut retenir une augmentation toujours croissante des instructions des dossiers "loi sur l'eau", la réalisation d'environ 500 contrôles de terrain, l'adoption du 4^{ème} programme d'action de lutte contre les pollutions diffuses par les nitrates d'origine agricole et la signature, le 1^{er} décembre, du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2010-2015 et son programme de mesures. La conséquence du SDAGE est la « territorialisation » des actions de la MISE pour maintenir ou retrouver un bon état des eaux à l'échéance 2015.

Les dossiers concernant la gestion des eaux pluviales et les travaux en rivières sont toujours en augmentation, traduisant leur importance dans notre département. Par ailleurs, ont été reconduites pour 2010, les actions visant à sécuriser l'eau potable (mise en place des périmètres de protection de captage sur les 65 captages existants), la mise aux normes des stations d'épuration afin d'éviter le contentieux européen [130 STEP (stations d'épuration) sont conformes, 32 restant à ce jour non-conformes].

De nouveaux chantiers majeurs apparaissent, à l'exemple de la mise en place de la gestion collective des prélèvements agricoles, de la sécurité des ouvrages hydrauliques et de la gestion préventive des phénomènes érosifs majeurs dans certains bassins versants à risque. Ce dernier dossier prévoit la détermination de périmètres d'action et de programme de mesures par démarches participatives sous l'égide des communes (cas par exemple des zones de Nougroulet/Crastes, Monguilhem, Sarrant ou Simorre). Côté risque inondation, le plan de prévention des risques inondations (PPRI) de l'Isle Jourdain a fait l'objet d'une révision partielle, celui de Gimont a été lancé et sera finalisé pour l'été 2010. Côté respect de la qualité de l'eau, la deuxième phase de recherche et de réduction des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) est lancée afin d'identifier, de réduire, et de supprimer les rejets de ces substances.

LES AUDITS DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT.

Le Premier Ministre a adressé le 3 décembre 2008 une circulaire à ses ministres relative à l'exemplarité de l'État, où il rappelait notamment l'intégration de critères environnementaux mais aussi sociaux dans les achats publics courants.

Les mesures concernant l'exemplarité de l'État figurent dans l'article 42 du projet de loi Grenelle 1. Parmi ces mesures, l'État s'engage à réaliser le bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des administrations, qui devront augmenter de 20% leur efficacité énergétique d'ici 2015.

Dans un premier temps, tous les bâtiments de l'État et de ses établissements publics doivent être soumis à un audit d'ici à 2010. En effet, pour mieux impulser cette dynamique et fort d'un parc représentant environ 5% des surfaces construites en France, l'État s'impose un devoir d'exemplarité sur ce champ.

Une démarche pilotée au niveau régional visant l'ensemble des bâtiments appartenant à l'État a été initiée en 2009. Dans le Gers, la DDEA a été chargée, en collaboration avec le Trésorier Payeur Général, responsable des politiques immobilière de l'État dans le département, de réaliser à l'été 2009 tous les pré-diagnostic et lancer les audits gros entretien/énergétiques et accessibilités sur la plupart des bâtiments de l'État.



LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE GESTION DURABLE DE LEUR PATRIMOINE BÂTI :

Conformément à la Loi « Grenelle de l'environnement », la DDEA du Gers a développé un conseil aux collectivités dont le but premier est la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique de chaque bâtiment. L'objectif est de dresser à partir d'une analyse des données disponibles, une première évaluation des performances énergétiques des bâtiments et fournir ainsi des éléments d'aide à la décision pour l'élaboration d'une stratégie immobilière portant sur :

- la pérennité de chaque bâtiment
- la rénovation thermique de chaque bâtiment

Une phase expérimentale sur 4 communes a été lancée en fin d'année 2009.

LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES :

Pour aider les collectivités à faire face à leurs obligations issues de la loi n°2005-112 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (D.D.E.A.) a développé un cadre de conseil et d'assistance.

En fin 2009, la DDEA avait informé l'ensemble des collectivités et 313 communes avaient fait appel au service de la DDEA pour les aider dans l'élaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et des diagnostics accessibilité sur les Établissements Recevant du Public (E.R.P.).

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

L'année 2009 a vu une forte activité des services liée à l'instruction de dossiers d'installations des photovoltaïques : un troisième champ de panneaux solaires a été autorisé, plus de trois cent demandes de permis de construire des bâtiments supportant des panneaux photovoltaïques, et deux cent déclarations préalables relatives à ce type d'installations ont été instruites.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PRIVÉS

L'année 2009 a vu la parution de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, et le plan de relance de l'économie, avec notamment un effort en faveur de la lutte contre la précarité énergétique dans les logements existants.

Les services de l'État ont mis en oeuvre un plan de communication durant toute l'année pour faire connaître les aides offertes aux particuliers à ce titre – aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), crédit d'impôt. Cette communication, par voix de presse, ou par des interventions publiques a visé tous les publics : professionnels du bâtiment, collectivités locales et grand public.

DÉCHETS INERTES ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes)

Le secrétaire général de la préfecture a piloté en 2009 la mise au point d'une charte relative à la gestion des déchets du Bâtiment des Travaux Publics : la signature de cette charte interviendra en 2010 avec l'ensemble des acteurs concernés, puis la DDEA du Gers assurera l'animation de son comité de suivi. Parallèlement, une action pour la résorption de 108 décharges sauvages recensées dans le département a été menée auprès des communes et des collectivités concernées ; elle sera prolongée en 2010. Les projets de création d'ISDI (Installations de Stockage de Déchets Inertes) ont fait l'objet d'un accompagnement technique de la DDEA du Gers de manière à favoriser leur ouverture dans les meilleurs délais et dans le respect des réglementations en vigueur ; cette action sera prolongée tant que le déficit en ISDI sur le territoire départemental sera patent.



BRUIT

Les cartes de bruit ont été produites en 2009 et la DDEA du Gers a passé un marché d'études pour le recensement des Zones de Bruit critiques (ZBC) et des Points Noirs Bruit (PNB), afin de constituer les fondements de l'Observatoire départemental du Bruit. Le processus réglementaire se déroulera en 2010 avec la consultation du Comité départemental du bruit élargi, l'information du public, et la signature des arrêtés préfectoraux relatifs aux cartes de bruit et au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

TRANSPORTS-ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'éco-conduite se développe au niveau national et la DDEA du Gers s'est dotée de formateurs à l'éco-conduite en 2009. Ces derniers ont sensibilisé près de 200 personnes (agents de l'administration et usagers de la route) à l'éco-conduite avec de très bons résultats en matière d'économie de carburant et de diminution d'émissions fossiles de CO₂. Pour 2010, la DDEA du Gers est désignée comme pilote au niveau régional pour étendre l'éco-conduite et, notamment, pour former des formateurs au sein des services départementaux de Midi-Pyrénées et à la DREAL.





ASSURER LA PROTECTION DU PATRIMOINE

Objectif : Concilier les exigences écologiques patrimoniales et paysagères avec le développement des activités économiques, sociales et de l'habitat.

PATRIMOINE NATUREL :

Dans le cadre du réseau européen de sites remarquables pour leur biodiversité dit « Natura 2000 », 6 sites d'habitats naturels et d'espèces à préserver (vison d'Europe, cistudes, rhinolophes, cuivré des Marais, Orchidées, pelouses sèches, lamproie, sofie, écrevisses à pattes blanches...) ont été retenus. Les sites du Lizet, des Étangs de l'Armagnac et de La Lauze possèdent un document de gestion.

L'Institution Adour a été désignée maître d'ouvrage pour la réalisation du document d'objectifs de l'Adour. Les opérateurs pour les sites Gélise et Midou-Ludon restent à identifier.

Les mesures prises dans le cadre de ces dispositifs visent à protéger durablement les espèces et les habitats présents dans ces sites. Les signataires des chartes s'engagent à mettre en place ces mesures, pour une durée de cinq ans. Ils contribuent ainsi à la gestion durable de leur propriété et au maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. La charte en contrepartie leur permet de bénéficier d'exonérations fiscales (taxe foncière sur les propriétés non bâties, droits de mutation,...).

PROTECTION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET DES MILIEUX NATURELS :

Le service départemental d'architecture et du patrimoine a assuré les missions suivantes :

Patrimoine paysager :

- Sites Classés : Transmission (après CDNPS) pour accord du Ministre
- Sites Inscrits : Avis du SDAP au service instructeur.
- Participation aux Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).
- Participation aux réunions sur les paysages et le développement durable.
- Participation aux documents d'urbanisme (PLU, Cartes communales).

Patrimoine historique

- Entretien sur monuments historiques (MH) classés État et Non État.
- Sur MH Inscrits, avis sur autorisation travaux Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), conformité en fin travaux.
- Démocratisation et transmission des savoirs (Conseil Général, Conservation patrimoine), écoles, professionnels, élus, particuliers.
- Assistance au Conseil Général pour le Patrimoine Rural Non Protégé.
- Participation aux documents d'urbanisme (périmètre protégé, ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager).

L'action des services de l'État s'organise principalement dans le cadre de la planification de la construction (documents d'urbanisme) et des autorisations de construire.

Dans le premier cas, les services de l'État sont attentifs à ce que les zones définies comme constructibles préservent les paysages. Deux dossiers de protection d'éléments paysagers particuliers ont été réalisés simultanément à l'élaboration de cartes communales.

L'impact paysager des constructions est systématiquement pris en compte dans les permis de construire. Une action spécifique est menée sur ce point depuis début 2009.

Dans les sites classés ou inscrits, le service départemental de l'Architecture élabore le point de vue de l'État.

De façon plus générale, un travail partenarial est effectué entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), l'Architecte des Bâtiments de France et les paysagistes et architectes conseils de la DDEA.



POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE DURABLE

Objectif : Maintenir ou développer des activités agricoles, porteuses d'emplois, garantes de la mise en valeur du territoire, génératrices de valeur ajoutée locale et respectueuses de l'environnement.

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS AGRICOLES ET AU MAINTIEN DES EXPLOITATIONS

(1^{er} pilier de la PAC)

La surface agricole représente 74 % de la superficie totale du département et 16 % des actifs gersois occupent des emplois dans les secteurs agricole et agroalimentaire.

Les aides dites « couplées » sont versées en fonction des productions réalisées. Elles sont principalement en lien avec les cultures de céréales, oléagineux et protéagineux (PAC végétales) et avec l'élevage de bovins à destination « viande ». Ces aides représentent un montant total de 43 M€, et sont sollicitées dans 13 090 dossiers, déposés et instruits à la DDEA.

Les aides dites « découplées », dont le montant est lié à des références historiques et qui sont versées sans lien avec l'acte de production, concernent 7915 exploitations et représentent un montant total de 101 M€.

LES MASSES FINANCIÈRES

État + EUROPE

1^{er} pilier de la PAC : 142 M€

2^{ème} pilier de la PAC : 4,5 M€

Dotations d'installation : 834 000 €

Prêts installation : 236 prêts pour 984 000 € de subvention

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

(2^{ème} pilier de la PAC)

Deux grandes mesures structurelles mobilisent des financements publics importants :

- l'installation des jeunes agriculteurs (Dotations " Jeune Agriculteur " (DJA) et prêts bonifiés). En 2009, 53 jeunes agriculteurs ont bénéficié de la DJA, pour un montant moyen de 16 350 € (hors pluriactifs), en léger recul par rapport à 2008 (16 609 € en moyenne).
- le programme de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) : 55 exploitants ont été attributaires d'une aide, pour un montant moyen de 16 000 €.

Par ailleurs, le Gers est le département de la région Midi-Pyrénées qui mobilise le plus les aides du plan végétal pour l'environnement (PVE), destiné à aider l'acquisition de matériels respectueux de l'environnement (50 dossiers). Trois bassins versants bénéficient de mesures agro-environnementales de reconquête de la qualité des eaux (Gers amont, Boulouze et Gimone).

Concernant le Plan de performance énergétique, lancé en 2009, 6 exploitations ont bénéficié d'une aide au diagnostic énergétique ou à la réalisation d'investissements : ces investissements concernent des équipements de production d'énergies renouvelables ou d'économie d'énergie.

Parmi les autres mesures agro-environnementales (MAE), il convient de citer la contractualisation Natura 2000, la prime herbagère agro-environnementale et la protection des races menacées.

CHIFFRES CLÉS

En nombre de dossier :
- PAC végétale : 7 600
- Primes animales (PVTA + PAB + ICHN) : 6 300
- MAE : 103 - PMBE : 55
- DJA : 53

CONDITIONNALITÉ DES AIDES ET CONTRÔLES

Tout octroi d'aides agricoles européennes impose au bénéficiaire de respecter un ensemble de règles liées au respect de l'environnement : c'est ce que l'on appelle la « conditionnalité des aides ».

12 % des exploitations ont fait l'objet de contrôle sur place, portant sur l'adéquation des surfaces et du nombre d'animaux, ainsi que sur le respect de la conditionnalité dans le domaine de l'environnement (bonnes conditions agro-environnementales, nitrates et santé publique, bien-être animal).



LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TECHNOLOGIQUE

A partir de mi 2009 la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Midi Pyrénées a été créée et intègre l'ensemble des activités des ex DRIRE, DIREN et DRE de Midi Pyrénées et pour une période transitoire les activités Développement Industriel et Métrologie qui ont vocation à intégrer à très court terme la DIRECCTE.

L'Unité Territoriale (U.T) Hautes Pyrénées Gers compte actuellement 10 personnes à Tarbes et 5 personnes à Auch avec 7 agents pour le contrôle des installations classées et 2 agents pour le contrôle des véhicules (réception et contrôle des garages agréés).

En 2010 l'UT va accueillir dans ses locaux les contrôleurs des transports terrestres (3 à Tarbes et 1 à Auch) et un premier agent en charge du contrôle des digues et barrages.

INSTALLATIONS CLASSÉES

L'U.T. Hautes Pyrénées-Gers comptait en 2009 six inspecteurs, dont 2 inspecteurs basés dans le Gers (2 ETP).

Au 31 décembre 2009, on recensait 122 établissements classés soumis à autorisation de compétence DRIRE dans le département du Gers.

Parmi ces établissements, on relève un établissement soumis à la directive Seveso seuil haut et 4 établissements seuil bas (enjeu risques accidentels), 5 soumis à la directive IPPC (enjeux risques chroniques) et 15 carrières en activité.

En 2009 le service a réalisé 62 inspections qui ont conduit à la signature de 10 arrêtés préfectoraux de mise en demeure et à la rédaction de 2 procès verbaux d'infraction. Par ailleurs, 7 plaintes ont été traitées dans l'année.

Au titre de 2009 il a été reçu 7 nouveaux dossiers de demande d'autorisation, dont 5 dossiers sont en cours d'instruction (2 en irrecevabilité). Il a par ailleurs été pris 4 arrêtés préfectoraux d'autorisation et 7 arrêtés préfectoraux complémentaires pour des établissements existants.

En ce qui concerne des actions particulières, il est à signaler :

- ⇒ la poursuite des travaux relatifs à l'instauration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour du site TITANOBEL qui devrait être finalisé au premier semestre 2010.
- ⇒ la prise d'arrêtés préfectoraux complémentaires suite à l'analyse d'études de dangers pour quatre silos (stockage de céréales) à enjeux très important (SETI), le contrôle des silos non SETI est prévu en 2010,
- ⇒ l'examen et l'acceptation d'un bilan IPPC (bilan de fonctionnement décennal ayant conduit à la prise d'un nouvel arrêté préfectoral), le cas du second établissement concerné étant abordé dans le cadre de l'instruction d'un dossier de régularisation et d'extension (aboutissement en 2010),
- ⇒ la reprise de l'ensemble de la thématique déchets. Les 3 installations de stockage de déchets ménagers ont fait l'objet d'inspections approfondies qui ont conduit à la prise de 6 arrêtés préfectoraux de mise en demeure.
- ⇒ la poursuite de la régularisation des caves vinicoles dont un établissement a fait l'objet d'une mise en demeure et sera revu en 2010,
- ⇒ la prise d'arrêtés préfectoraux pour la recherche de substances dangereuses dans l'eau pour 3 établissements,
- ⇒ la participation aux inspections ciblées sur des établissements utilisant des produits chimiques dans le cadre de la directive REACH,
- ⇒ la participation à l'action nationale du contrôle des installations de compostage : 2 installations inspectées.



TECHNIQUES INDUSTRIELLES :

Pour les deux départements confondus (Gers + Hautes-Pyrénées), le service a réalisé 28 réceptions complexes (plus 61 vérifications de réceptions complexes) et 248 réceptions simples de véhicules routiers. Il a également été procédé à 199 identifications de véhicules en provenance de l'étranger (augmentation de 100%).

Il a également été délivré 143 titres de circulation pour des transports en commun de personnes, des transports de matières dangereuses et des dépanneuses.

En ce qui concerne les centres de contrôles techniques de véhicules le service a contrôlé 28 centres de visites véhicules légers et 1 centre de visite de véhicules poids lourds, et a procédé au suivi 93 visites de véhicules afin de superviser le travail des contrôleurs privés.

En ce qui concerne l'activité métrologie, des opérations particulières ont été engagées pour s'assurer que la vérification périodique des instruments de mesure utilisés par les commerçants est correctement réalisée (balances, distributeurs de carburants et ponts bascules).

Enfin, la DREAL a mené des actions de sensibilisation auprès des collectivités et des entreprises de travaux publics (courriers circulaires, réunions) pour rappeler les obligations réglementaires pour les travaux réalisés à proximité des canalisations de gaz. Compte tenu des dommages trop nombreux occasionnés à ces canalisations, des contrôles inopinés sur les chantiers de travaux publics ont été réalisés. Un observatoire régional et départemental a été mis en place en collaboration avec la FRBTP et les opérateurs de réseaux.

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TECHNOLOGIQUE :

En ce qui concerne les activités en matière de développement industriel et technologique il est à signaler principalement :

- ⇒ l'instruction du dossier de demande de prime à l'aménagement du territoire pour l'installation de la société JCB Aéro à proximité de l'aéroport d'Auch (projet très structurant pour le département du Gers avec près de 10 M€ d'investissements et la création de 100 emplois en plus de ceux transférés de l'Isle Jourdain)
- ⇒ la visite de 4 établissements dans le cadre d'un programme de connaissance et de suivi de l'activité industrielle
- ⇒ l'établissement de 2 certificats de paiement pour des entreprises ayant bénéficié d'aides publiques en fonction de l'avancée des investissements
- ⇒ la participation aux réunions périodiques « Comité éco 32 » et à diverses réunions conjoncturelles en fonction des projets des entreprises (par exemple : implantation société JCB Aéro à Auch, création société BIOGAZ du Grand Auch...)

ENERGIE :

L'année 2009 a été fortement marquée par le développement du photovoltaïque avec :

- la mise en place d'un comité régional auquel participe activement la DDEA 32
- l'élaboration d'une doctrine régionale validée par les préfets de département le 23 juillet 2009
- la délivrance de 78 certificats ouvrant droit à obligation d'achat pour des installations gersoises
- des avis sur appels à projets nationaux ou régionaux : 6 dossiers en phase 1 de l'appel à projets FEDER et 2 dossiers retenus (toiture solaire photovoltaïque sur une extension neuve de l'école de la commune de Sainte-Marie et centrale solaire au sol de Miradoux)

La puissance raccordée des installations photovoltaïques au 31 décembre 2009 dans le département du Gers est de 870 kWc (140 kWc au 31.12.2008) : soit 7% du total régional (13 MWc).

Dans le domaine de l'éolien, un projet de ZDE (St Maur Soules) a été instruit en 2009 et a donné lieu à une notification de refus par le Préfet.

Il est à signaler qu'à partir de 2010 il sera installé à la DREAL Tarbes une cellule de contrôle pour les digues et barrages pour les deux départements (Hautes Pyrénées et Gers) avec un agent qui devrait être rejoint par un deuxième en 2011.



Donnez de l'élan à vos projets



... Garantir la cohésion sociale

Axe majeur de la politique de l'État, le plan de cohésion sociale est entré en application dans le département du Gers en 2005.

La mise en œuvre des trois volets du plan (l'emploi, le logement et l'égalité des chances) occupe une place centrale dans les interventions de l'État.

Il convient également de souligner les actions d'accompagnement de la politique dynamique menée en faveur des personnes handicapées, des personnes âgées et des autres publics vulnérables.

Enfin, des initiatives des collectivités locales sont accompagnées par les services de l'État.



DEVELOPPER L'EMPLOI

Situation au 31 décembre 2009 : Le Gers comptait 5 270 demandeurs d'emploi de catégorie A (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi). Ce chiffre représente une augmentation de 16,7 % par rapport à l'année précédente.

Sur un an, l'ensemble des classes d'âges est concerné par cette hausse : prioritairement les personnes les plus âgées (+ 25,8 %), les jeunes (+ 18,9 %) tandis que les adultes enregistrent une hausse de 18,6 %. L'analyse par sexe indique que la hausse touche en priorité les hommes (+ 26,3 % contre 12,8 % pour les femmes).

La situation du chômage s'avère moins défavorable dans le Gers, qui affiche un taux de **6,9 %** contre 9,5 % en Midi-Pyrénées, le taux de chômage en France s'élevant à 9,6 %.

Le nombre cumulé de sorties (8 749) était en hausse (+ 11,9 %). Les sorties pour reprise d'emploi constituaient 25,9 % du volume total.

9 649 offres d'emploi ont été enregistrées depuis le mois de janvier 2009 (- 1,6 % par rapport à 2008). Elles se répartissaient selon les catégories suivantes : emplois durables (35,5 %), emplois temporaires (43,8 %) et emplois occasionnels (20,7 %).

L'emploi salarié affiche une baisse de - 2,3 % en 2009 contre - 0,5 % en 2008. Le secteur industriel enregistre une baisse de - 4,9 %, le secteur de la construction une baisse de - 11,9 % alors que le secteur tertiaire affiche une hausse de + 0,2 %.





PLAN DE RELANCE DE SOUTIEN DE L'EMPLOI ET DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Afin de soutenir l'activité économique et donc l'emploi, un plan de relance a été annoncé par le Président de la République le 4 décembre 2008 à Douai, et aussitôt mis en œuvre. L'objectif était de soutenir l'activité dans les délais les plus brefs afin de combattre la hausse du chômage et les conséquences de la crise économique.

SOLIDARITÉ AVEC LES MÉNAGES

L'État a initié des mesures d'aide aux ménages. C'est ainsi que dans le Gers :

- * 15 058 foyers (sur 47 873 foyers imposables dans le Gers) ont bénéficié de crédits d'impôts ;
- * 9 806 personnes ont perçu la prime de solidarité active de 200 € ;
- * 7 527 familles se sont vues allouer la prime de 150 € pour les familles modestes ;
- * 53 bénéficiaires ont perçu la prime de 500€ pour les travailleurs précaires ;
- * 7 193 foyers ont reçu 200 € en bon d'achats de service à la personne ;
- * 1 461 personnes ont bénéficié de l'augmentation de 6,9 % du minimum vieillesse ;
- * 3 110 personnes ont vu le montant de leur allocation adulte handicapé augmenter de 4,4 %.

CHIFFRES CLÉS

En 2009, la solidarité avec les ménages a représenté **8 189 888 €**

SOUTIEN À L'EMPLOI

Le plan de relance comporte un volet important consacré à l'emploi. Il s'est traduit, notamment, par le renforcement des contrats aidés.

Les contrats signés :

- **322 Contrats Initiative Emploi (CIE) ;**
- **702 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ;**
- **173 Contrats d'Avenir (CAV).**

CHIFFRES CLÉS

Le soutien à l'emploi s'est chiffré en 2009 à **9 277 490 €**

A noter également le plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes. 67 entreprises ont bénéficié de la prime de 1 800 euros pour l'embauche de tout apprenti supplémentaire. Cette mesure a concerné 70 apprentis. Par ailleurs, 24 entreprises ont été destinataires de la prime de 1 000 € dans le cadre des contrats de professionnalisation (embauche d'un jeune de moins de 26 ans).

SOUTIEN EN FAVEUR DU LOGEMENT

L'État a instauré de nouvelles mesures visant en particulier à relancer le logement locatif social et à venir ainsi en aide aux ménages. Ont ainsi été créés :

- 194 Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) ;
- 80 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI) .

Par ailleurs, 270 prêts à taux zéro ont été mis en place pour l'acquisition d'un logement neuf.

A noter également que la délégation gersoise de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) a disposé de 31% de crédits supplémentaires par rapport à 2008 et que 487 logements ont été créés.

CHIFFRES CLÉS

En 2009, le soutien en faveur du logement a représenté **2 717 762 €**



SOUTIEN AUX PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT

Face au ralentissement de l'activité économique, l'État a mis en place un plan exceptionnel d'investissement qui concerne les opérations suivantes :

- RN 124 : aménagement entre Auch et Aubiet (premiers travaux de terrassement) **4 000 000 €** ;
- RN 124 : Dému (entretien préventif de la chaussée) **1 155 000 €** ;
- Conseil Général du Gers : allongement de la piste de l'aérodrome d'Auch **1 000 000 €** ;
- C.C.I. : hôtel d'entreprises et plateforme de services en agroalimentaire (tranche 1) **300 000 €** ;
- Ville d'Auch : escalier monumental (restauration générale) **300 000 €** ;
- L'État exemplaire -Préfecture : isolation des combles et divers travaux de menuiseries **87 517 €** ;
- Fonds National de l'Aménagement et du Développement Du Territoire (FNADT) - concernant différents dossiers **225 464 €**.

CHIFFRES CLÉS

Ce plan exceptionnel d'investissement a représenté **7 067 981 €**

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS

CHIFFRES CLÉS

237 conventions ont été signées en 2009 avec les collectivités territoriales ce qui représente un investissement total de **147 523 060 €** (soit + 55 065 821 € par rapport à la moyenne de

Les collectivités territoriales étant des acteurs majeurs de l'investissement public, l'État a décidé de soutenir leurs investissements par une mesure exceptionnelle : la réversion de façon anticipée du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) dû sur les investissements 2008 aux collectivités dont les dépenses s'accroissent en 2009 par rapport à la moyenne des 4 années antérieures.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Les mesures en faveur des entreprises ont été nombreuses : réductions d'impôts, remboursement anticipés d'impôts, garanties OSEO, aide du remplacement des véhicules anciens (prime à la casse de 1 000 € : 1 224 bénéficiaires), exonération de la taxe professionnelle... S'agissant d'OSEO, (garanties pour les PME et prêts), 102 entreprises ont pu en bénéficier.

CHIFFRES CLÉS

Le total du soutien en faveur des entreprises représente **19 852 152 €** dont 14,7 M€ de garanties OSEO.

Le plan de relance dans le Gers représente plus de 53 millions d'euros consacrés à contrer les effets de la crise.





DEVELOPPER L'EMPLOI : ACCÈS DES ACTIFS À LA QUALIFICATION

L'État, par une politique d'exonération de charges, joue son rôle de soutien et d'accompagnement du développement de l'emploi et de la qualification des actifs. Il contribue au développement d'une offre de formation aux compétences de base pour les publics fragilisés

L'État concourt également à la reconnaissance de la qualification à partir des titres professionnels. Ces titres sont délivrés à des adultes, après une formation ou dans le cadre d'une procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE)

Les politiques en faveur du développement de l'emploi s'articulent autour de trois axes :

- le développement de l'emploi dans le secteur des services à la personne, constitue une priorité.
- le soutien au développement du secteur associatif constitue également un enjeu de premier plan au regard du développement des activités et de l'emploi. Ce secteur conjugue des objectifs de création de richesse et de développement de services d'utilité sociale. Il justifie un accompagnement spécifique des pouvoirs publics pour promouvoir les services et consolider les emplois qu'il génère.
- l'encouragement à la création et reprise d'entreprises, principalement de très petites entreprises par les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux, complète cette action en faveur du développement de l'activité.

RECONNAISSANCE DE LA QUALIFICATION

Le dispositif permet l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée (commerçant, collaborateur de commerçant, profession libérale, agriculteur ou artisan...) et/ou bénévole.

Des actions partenariales d'information, de sensibilisation, de mobilisation ainsi que de soutien financier sont mises en places tout au long de l'année.

ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION ET À LA REPRISE D'ENTREPRISES

LES MASSES FINANCIÈRES

VAE : 17 522 €
DLA : 85 000 €
CPE : 40 316 €
NACRE : 68 000 €

L'année 2009 a vu la mise en place de la réforme pour le développement d'une offre complète de services adaptée aux besoins des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise. Le dispositif NACRE, financé par l'État, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, vise à améliorer la qualité des projets, permet l'attribution de prêts à taux zéro et facilite l'accès aux services bancaires. Mis en place au cours du second trimestre 2009, ce dispositif d'accompagnement sur 3 ans a concerné 64 créateurs gersois (au 31.12.09) dont 35 sont déjà en phase opérationnelle. 25% sont des femmes et 12% sont des bénéficiaires de minima sociaux.

ACCOMPAGNEMENT DU SECTEUR ASSOCIATIF

Dans le département du Gers, le tissu associatif se singularise par une diversité de structures et par une couverture importante du territoire rural. Les 1757 associations du Gers emploient 5867 salariés ETP, soit 15% de l'emploi privé du département.

Les secteurs d'activités les plus développés sont les sports et loisirs (20%) à égalité avec la santé (19%) devant la culture (12%) et l'insertion et l'emploi (10%).

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) vient en appui aux structures d'utilité sociale pour soutenir l'activité et garantir la pérennisation des emplois.

Sa mission est d'accueillir les structures, d'élaborer avec elles un diagnostic partagé de leur situation, de leurs projets et de leurs besoins et d'y répondre par la mise en œuvre de prestations de conseils, dites « ingénieries ».

Depuis 2004, 277 ingénieries ont été réalisées au bénéfice de 453 associations pour un total de 3 997 salariés.



SERVICES À LA PERSONNE

CHIFFRES CLÉS

Nombre de créateurs NACRE accompagnés en 2009 : **69**
Nombre de diplômes obtenus par la VAE en 2008
Titres éducation nationale : **21**
Titres ministère du travail : **12**
Services à la personne - nombre d'heures de travail : **près de 2 millions**

Le secteur des services à la personne est un secteur économique en forte croissance. Fin 2009, 76 structures étaient agréées dans le Gers dans le cadre du dispositif donnant droit à réduction ou crédit d'impôt. Ce secteur génère des créations d'emploi non délocalisables.

Le nombre d'heures de travail salarié s'élève à près de deux millions.

Le nombre total de salariés en activité prestataire ou mandataire oscille chaque mois entre 1800 et 2200.

Dans ces chiffres ne figurent pas les emplois créés dans le cadre d'embauches directes par le particulier employeur.

L'activité des 15 employeurs sans salariés (micro entreprise dont auto entrepreneur) n'est également pas comptabilisée.

DEVELOPPER L'EMPLOI : ACCÈS ET RETOUR A L'EMPLOI

Objectif : contenir la progression du chômage et accompagner les publics les plus en difficulté vers l'emploi - contrats aidés, Initiative Action Emploi (I.A.E.), Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (C.I.V.I.S)...-

2009 a été une année de forte mobilisation des services de l'État en faveur de l'accès à l'emploi des personnes les plus fragilisées par la crise. Le plan de relance de l'emploi a permis d'amplifier les mesures de soutien à l'emploi.

LES CONTRATS AIDÉS

Les contrats aidés ont permis de compenser en partie la faiblesse de l'offre d'emploi de droit commun. Les conditions d'éligibilité du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) et du Contrat Initiative Emploi (C.I.E.) ont été élargies et les taux de prise en charge ont été augmentés, permettant la signature de 732 CAE et 338 CIE.

Ainsi, le CAE toujours ouvert aux travailleurs handicapés inscrits comme demandeurs d'emploi, aux jeunes de moins de 26 ans en CIVIS ainsi qu'à des personnes menacées d'exclusion, a été élargi aux demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 12 mois (+ de 24 mois en 2008). Le taux de prise en charge unique a été porté à 90%. La prescription a ainsi augmenté de 31% par rapport à 2008.

Quant au CIE, dans le secteur marchand, il a quasiment triplé par rapport à 2008 (338 contre 114), grâce également à l'augmentation des taux de prise en charge (35% et 45% contre 25% et 35% en 2008) et à l'éligibilité nouvelle de tous les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans.

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les structures de l'insertion par l'activité économique ont accompagné un public en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP), Pôle Emploi et le Conseil Général ont mené avec les structures un travail partenarial approfondi qui a abouti à la validation des projets d'insertion des structures et à l'engagement sur des objectifs de sorties vers l'emploi.

CHIFFRES CLÉS

923 contrats aidés non marchands dont :
732 CAE (558 en 2008)
191 CAV
338 CIE (dont 136 en faveur de jeunes)

RÉSULTATS SUR LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

83% de l'objectif de prescription CAE et CAV

Une entreprise de travail temporaire d'insertion n'a cependant pas été reconventionnée à l'issue d'une période



d'observation de 6 mois en raison du non respect des conditions d'accompagnement des publics.

Les entreprises d'insertion ont subi généralement une baisse d'activité sensible, comme beaucoup d'entreprises du secteur marchand, même si pour certaines cette baisse d'activité a été compensée par un accroissement des marchés lors de la tempête de janvier. Elles ont néanmoins été conventionnées pour 36 postes d'insertion Équivalent Temps Plein (E.T.P).

Les associations intermédiaires ont augmenté leur volume d'activité avec 72 404 heures de mise à disposition auprès de particuliers, de collectivités, et dans une moindre mesure d'entreprises, contre 65 487 heures en 2008.

Un atelier et chantier d'insertion ont arrêté leurs activités ; un nouveau a été conventionné dans le quartier du Garros et ce sont près de 200 postes en CAE et CAV qui ont été offerts sur le département.

CHIFFRES CLÉS

20 structures
4 Associations Intermédiaires
6 Entreprises d'Insertion
14 Ateliers et Chantiers d'Insertion
1 Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (pendant 6 mois)

LES MASSES FINANCIÈRES

693 355 € attribués par la DDTEFP aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) du département (dont 101 651 € de FSE) hors contrats aidés CAE/CAV.
Le plan de relance a abondé ces financements de **36 000 €**

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

La Mission Locale du Gers a accompagné 331 jeunes en difficultés dans le cadre du programme CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), dont 182 ayant un niveau de qualification très bas.

Le Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ) a été mobilisé afin de lever les obstacles susceptibles de constituer des freins à l'embauche :

- 16 000 euros pour la sécurisation des parcours : aides concernant l'alimentation et l'hygiène, l'équipement et le logement, les démarches administratives etc...

- 3000 euros pour une action d'aide à la mobilité (location de scooters).

Une déclinaison du CAE, le CAE passerelle, accessible à tous les jeunes de moins de 26 ans, a été mise en œuvre. Ce contrat de 12 mois, prévoit, dès l'embauche par une collectivité territoriale principalement, la possibilité de recourir à des périodes d'immersion dans les entreprises du bassin d'emploi afin d'acquérir des compétences transférables dans le secteur marchand.

3 réseaux de parrainage ont en outre été conventionnés de nouveau en 2009 pour que des parrains accompagnent bénévolement des jeunes dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

L'INSERTION DES HANDICAPÉS

Le Programme Départemental pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PDITH) est une feuille de route pour aider à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

En 2009, les actions les plus marquantes ont été :

- la mise en place d'une formation « assistant administratif polyvalent » spécialement conçue à partir des besoins identifiés de demandeurs d'emploi handicapés gersois.

- La mise en relation des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) et des entreprises et la communication sur l'insertion professionnelle des BOE, notamment dans le cadre de la 13^{ème} semaine pour l'emploi des personnes handicapées :

- des petits déjeuners entreprises sur le maintien dans l'emploi ;

- l'opération « un jour, un métier » qui permet à une personne handicapée de passer une journée aux côtés d'un

LES MASSES FINANCIÈRES

Subventions État à la Mission Locale : **277 356 €**
Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes : **19 000 €**
Actions de Parrainage : **11 285 €**

RÉSULTATS SUR LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Part des jeunes sans qualification entrés dans CIVIS : 57% (100% de l'objectif)
Taux d'accès à l'emploi durable en sortie de CIVIS : 46% (123% de l'objectif)



professionnel confirmé et de découvrir un secteur d'activité, une entreprise, un métier.

- organisation d'un « café philo » sur le thème du handicap ;
- soirée de clôture à la CCI avec intervention d'une troupe de clowns regroupant valides et handicapés ;
- montage d'un film sur les moments forts de la semaine ;
- La poursuite des actions 2008 : la coordination de formations courtes en complément des actions de droit commun, la participation à l'organisation du « printemps de l'apprentissage », les bilans à destination des travailleurs d'Entreprises et Services d'Aide par le Travail (ESAT) en vue d'une éventuelle sortie vers le milieu ordinaire.

LE FORUM EMPLOI

Le quatrième Forum EMPLOI du Gers s'est tenu à Auch dans le hall du Mouzon le mardi 6 octobre 2009. L'objectif premier de la manifestation était de créer une rencontre directe entre les employeurs ayant des emplois à pourvoir et des personnes à la recherche d'un emploi.

369 offres d'emploi ont été proposées par 53 employeurs présents (hors armée).

Des offres d'emplois étaient proposées par des fédérations professionnelles, des organismes consulaires (contrats d'apprentissage) ainsi que pour le secteur de l'insertion par l'économique.

Ce forum a accueilli 1800 visiteurs dont une majorité de demandeurs d'emploi.

DEVELOPPER L'EMPLOI : ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES

Objectif : Afin de garantir le maintien de la cohésion sociale dans le cadre d'une économie fondée sur la compétitivité, l'innovation et les compétences, les mutations économiques et sociales doivent être anticipées et accompagnées. L'action menée par l'État vise à prévenir l'impact des restructurations et permettre aux personnes, aux entreprises et aux territoires de s'adapter et de se reconverter de manière positive.

Les démarches d'accompagnement des restructurations, dites « à chaud » demeurent cependant nécessaires. Lorsqu'à l'occasion de restructurations, les licenciements ne peuvent être évités, le reclassement et la reconversion des salariés licenciés doivent être favorisés en mobilisant le service public de l'emploi et en coordonnant les acteurs locaux concernés.

ANTICIPATION DES MUTATIONS :

LES MASSES FINANCIERES

Anticipation

GPEC + ADEC : 145 000 €

Gestion de crise : 501 422 €

Dans un contexte de crise, le développement du partenariat avec les branches d'activité et les Petites et Moyennes Entreprises (PME) s'est poursuivi. Dans ce cadre, des actions visant à prévenir l'inadaptation à l'emploi de salariés fragilisés par les mutations économiques ont été favorisées, en mobilisant des outils de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

- Actions d'aide à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) ;
- Action de Développement des Emplois et des Compétences (ADEC Territorial).

GESTION DES CRISES ET RECLASSEMENT DES SALARIÉS :

Une grande réactivité dans la mobilisation des mesures d'accompagnement des salariés et le déploiement des différents dispositifs d'aide au

CHIFFRES CLÉS

87 693 heures indemnisées

183 entreprises accompagnées

2492 salariés concernés



DEVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT

VEILLE SOCIALE ET HÉBERGEMENT

La DDASS a poursuivi la mise en œuvre des orientations du **schéma de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion sociale 2006-2010**, dans le cadre du « chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri et mal logées ».

En 2009, la rénovation des structures d'accueil et d'hébergement, suite à la circulaire du Premier Ministre de février 2008 prévoyant une aide de l'État, a concerné l'accueil de jour à AUCH, et les hébergements d'urgence d'AUCH, de FLEURANCE et d'EAUZE.

Le plan de relance a permis de disposer de crédits destinés à faciliter l'accès et le maintien dans le logement, attribués à l'association REGAR, en complément de l'action du Fonds solidarité logement, sous la responsabilité du Conseil Général. Dans le Gers l'objectif de sortie de 25 % des personnes hébergées en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) par le logement est atteint.

LOGEMENT

Logements du parc public

La direction départementale de l'équipement et de l'agriculture finance la construction et la réhabilitation de logements sociaux du parc public (HLM et communes).

A ce titre, 283 logements sociaux et très sociaux ont été financés en 2009. De plus, 89 logements à loyer intermédiaires (correspondant à 45 PLS) ont été agréés, pour des foyers-logements : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Condom et la 2^{ème} tranche de l'EHPAD de Fleurance.

Aires d'accueil des gens du voyage

L'aire d'accueil des gens du voyage de Fleurance a été mise en service le 1^{er} juin 2009.

Le groupe de travail installé en vue de parvenir à la rédaction d'un règlement intérieur commun aux diverses aires, a continué à se réunir. Il est parvenu à une harmonisation des périodes de fermetures des aires d'accueil (gestion concertée). Par contre, il conviendra de tendre à terme vers une harmonisation des coûts des fluides sur le département.

Le schéma arrivera à terme en juillet 2010, il fera l'objet d'une révision en cours d'année 2011.

Logements du parc privé

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère en charge du logement, et représentée à l'échelon local par la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture, finance la réhabilitation de logements situés dans le parc privé et destinés à la location à vocation sociale (64 en 2009), à la mise en place de loyers intermédiaires (0 en 2009) ou appartenant à des propriétaires occupants disposant de ressources modestes (423 en 2009).

L'accent a été mis sur l'adaptation des logements aux contraintes engendrées par :

- le handicap (143),
- la lutte contre l'habitat dégradé (insalubre, indigne, en état de péril : 60 en 2009),
- l'amélioration de la performance énergétique des logements (247 écosubventions attribuées).



Hébergement d'urgence

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a également financé dans le cadre du plan d'humanisation des centres d'hébergement, des travaux de rénovation (humanisation et mises en sécurité) d'une structure d'accueil d'urgence (L'Isle-Jourdain).

Les instances du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) se sont réunies à treize reprises : 12 bureaux et 1 comité directeur du Plan,

- Poursuite de la mise en œuvre de la Charte de prévention des expulsions et des accords collectifs, avec la participation à une journée de réflexion départementale en avril 2009.

Selon les différents stades de la procédure d'expulsion le nombre de dossiers traités en 2009 se répartit comme suit :

- Assignations : 120 dossiers dont 26 pour le parc public
 - Commandements de quitter les lieux : 48 dont 5 pour le parc public
 - Demandes de concours de la force publique : 10 dont 0 pour le parc public
 - Expulsions effectives : 8 par concours de la force publique et 15 départs avant le concours effectif
- Maisons relais : ouverture le 1^{er} août 2009 de la maison relais-résidence accueil des Jacobins à AUCH (10 places) pour des personnes handicapées psychiques, et poursuite de l'instruction du second projet de maison relais à vocation plus générale sur AUCH dont l'ouverture est prévue pour le 2^{ème} trimestre 2010
- Résidence sociale : participation à l'instruction du projet porté par la Communauté d'EMMAÛS à AUCH.
- Foyer des Jeunes Travailleurs : participation à l'instruction du projet d'AUCH

CHIFFRES CLES

203 logements à vocation sociale financés en 2009 dans le parc public et **49** dans le parc privé.
80 logements à vocation très sociale financés en 2009 dans le parc public et **15** dans le parc privé.
89 logements à loyer intermédiaire agréés en 2009 dans le parc public et aucun financé dans le parc privé (pas de nécessité dans notre département)
1 structure d'accueil d'urgence rénovée

MASSE FINANCIERES

14 000 € consacrés aux Pass-Foncier
1 515 300 € ont été consacrés au logement du parc public en subvention directe, à ajouter aux aides fiscales (TVA à taux réduit de **5,5 %** au lieu du 19,6 % ; exonération de TFPB pendant 25 ans compensée par l'État) et aux prêts bonifiés de la CDC.
40 000 € consacrés au financement des permanents de l'équipe d'animation du Plan d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)
1 102 207 € consacrés aux logements locatifs du parc privé
1 369 555 € consacrés aux logements des propriétaires occupants



PROMOUVOIR L'EGALITE DES CHANCES

EMPLOI ET INSERTION

EMPLOI, INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

En 2009 la mesure d'Appui Social Individualisé (dispositif d'aide à la résolution des difficultés faisant obstacle à la recherche d'emploi, d'une durée moyenne de 6 mois pour chaque bénéficiaire, assuré par 3 opérateurs conventionnés) s'est terminée (28 mesures au niveau départemental).

ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE DES DEMANDEURS D'ASILE

L'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile sont réalisés, au 1^{er} niveau, dans le cadre du dispositif d'urgence par l'Association REGAR, ainsi que par le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) d'AUCH, géré par l'Association France Terre d'Asile (50 places). Le dispositif d'urgence assure également le relais à la sortie du CADA pour certains statutaires-réfugiés, étrangers malades ou déboutés du droit d'asile.

ACCOMPAGNER L'EXERCICE DE LA FONCTION PARENTALE

- Actions en faveur de l'appui à la parentalité dans le cadre du comité de pilotage départemental, avec l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte du Gers (consultations individuelles et groupes de paroles de parents sur tout le département), organisation d'une journée de réflexion le 31 mars 2009 avec Mme Sellenet, Professeur en sciences de l'éducation à l'Université de Nantes.

- Soutien aux actions concernant les violences faites aux femmes par convention avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF) qui assure des formations et mise en place à titre expérimental d'une action d'hébergement et d'accompagnement en gîte rural des femmes victimes de violence (association REGAR),

- Poursuite des conventions avec l'Association Française des Centres d'information de Consultation et de Conseil familial (CIDEFF) pour des actions en milieu scolaire et pour des activités de consultation en secteur adulte, ainsi qu'avec l'Association du Mouvement Français pour le Planning familial, pour des actions de prévention et de consultation.

PROTECTION DES ENFANTS ET DES FAMILLES

Mise en œuvre de l'importante réforme de la protection des majeurs qui concerne les 2 associations tutélaires du département, ainsi que les tuteurs privés. Organisation de 2 réunions départementales et d'une réunion spécifique aux mandataires privés. Gestion du passage en dotation globale du financement de ce secteur.

Pour conduire la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité s'appuie sur la mise en œuvre d'une double approche, intégrée et spécifique.

APPROCHE INTÉGRÉE

Objectif : Faire prendre en compte les besoins respectifs des femmes et des hommes dans la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques, par une démarche transversale qui se structure autour des axes de la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes :

Axe 1 : la parité et l'accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision dans la vie politique, dans le monde économique, dans les fonctions publiques et dans la vie associative,

Axe 2 : la lutte contre les stéréotypes d'orientation, la mixité des emplois, l'égalité professionnelle et salariale et la création d'entreprises par les femmes.

Axe 3 : le respect de la dignité de la personne, la lutte contre toute forme d'atteinte à l'intégrité et tout particulièrement la lutte contre les violences faites aux femmes,

Axe 4 : l'articulation des temps de vie professionnelle, familiale et sociale.

Charte départementale « Réseaulument Égalité dans le Gers »

Cette stratégie vise à changer le regard, à passer d'une politique d'égalité à une culture de l'égalité, qui repose sur l'implication et sur la construction d'un réseau d'acteurs départementaux (réseaux associatifs, partenaires sociaux, représentants du monde économique, collectivités locales et services de l'État). Cette charte départementale « Réseaulument Égalité dans le Gers » a été signée officiellement le 23 octobre 2008 à la Préfecture (23 signataires).

En 2009, la charte regroupe 30 signataires, engagés dans une action concrète à conduire. 28 actions menées, 2 expositions réalisées, 18 articles de presse édités, environ 16998 personnes touchées et sensibilisées.

- ♦ **Lutte contre les violences:** Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, décliné autour de mesures du plan global triennal 2008-2010 (une quarantaine de structures impliquées).
- ♦ **Information régulière « grand public », sur l'ensemble du territoire.**
- ♦ **Relais de la campagne nationale.** Diffusion très large des affiches, des plaquettes sur les différents lieux d'accueil du département (structures d'accueil du public, mairies, médecins...). Adaptation de ces documents avec les informations départementales : relais locaux, contacts utiles, N° de téléphone ...
- ♦ **Information régulière et actualisée auprès des professionnels.**
- ♦ **Organisation de sessions de formation des professionnels et des bénévoles :**
 - ♦ Thèmes abordés : compréhension du phénomène et amélioration de la prise en charge des victimes.
 - ♦ 4 sessions, soit 80 professionnels ou bénévoles concernés.
- ♦ **Améliorer l'accueil, l'accompagnement, le suivi des victimes**
- ♦ **Renouvellement du poste d'intervenant social** auprès des services de la sécurité publique et de la gendarmerie. Le poste a été reconduit sur un mi temps. Il est assuré toutes les matinées. Le bureau reste basé rue du 8 mai.
- ♦ **Améliorer les conditions et l'offre d'hébergement d'urgence sur l'ensemble du territoire.** Création d'un réseau de famille d'accueil en partenariat avec la chambre d'agriculture.
- ♦ **Organisation d'actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes lycéens.** Création d'une chorégraphie. Ce spectacle suivi d'un débat a permis de sensibiliser plus de 1200 élèves des classes de 1^{ère}. Une représentation grand public a été proposée par la mairie de Samatan et la ville d'Auch.
- ♦ **Prise en charge des auteurs :** à la demande et à l'initiative de Mme la Procureure, un travail est engagé. Des stages de citoyenneté sont proposés en mesure alternative.

L'APPROCHE SPÉCIFIQUE :

Des actions et des mesures spécifiques en faveur des femmes pour promouvoir l'égalité et corriger les inégalités ont été conduites en 2009.

Égalité professionnelle :

Diversification des choix professionnels : dans le cadre de la formation initiale, actions visant à la diversification des choix professionnels des filles.

Mise en œuvre départementale du Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles (PVSTF). Relais de la campagne nationale, Interventions dans les établissements scolaires.

CHIFFRES CLÉS

« Réseaulument égalité »

30 signataires
28 actions de terrain
2 expositions
16 998 personnes informées ou sensibilisées

Lutte contre les violences

40 structures impliquées
4 sessions de formation pour :
80 professionnels et bénévoles
1 poste d'intervenant social
auprès des services de police et
de gendarmerie.
1 spectacle chorégraphique
présenté à
1 200 élèves des classes de 1^{ère}
1 représentation grand public



Insertion et égalité professionnelle :

Favoriser l'insertion professionnelle des femmes, lutter contre les discriminations à l'embauche, lutter contre le chômage des femmes, désenclaver le marché du travail féminin par l'ouverture aux métiers traditionnellement masculins, promouvoir la mixité des métiers.

Promotion du contrat pour la mixité des emplois auprès des chambres consulaires, des branches professionnelles, ANPE, Mission Locale, organismes de formation

Mise en œuvre de sessions de formation en direction des acteurs de l'insertion et de l'orientation.

Promotion du Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) pour la création, la reprise ou le développement d'entreprise. Réunions d'informations et rencontres avec les banques, les chambres consulaires....)

Aide et accompagnement des femmes dans la création, la reprise ou le développement d'entreprise. Promotion et suivi des dossiers FGIF.

PRISE EN CHARGE SOCIALE ET SANITAIRE

LE HANDICAP

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Aide au fonctionnement : 110 183 € - convention État MDPH signée le 27 Mai 2009

Fonds Départemental de Compensation : le comité d'attribution des aides s'est réuni 12 fois en 2009. Les bénéficiaires peuvent accéder à une aide technique pour l'aménagement de leur logement, ou d'un véhicule.

Commission départementale des droits et de l'autonomie : la commission s'est réunie 12 fois en 2009 avec la participation de la DDASS (1 médecin, 1 cadre administratif).

MAINTIEN AU DOMICILE

Services de soins infirmiers à domicile :

30 places pour personnes adultes handicapées réparties sur 11 services existants pour les personnes âgées maillent l'ensemble du département. L'enveloppe financière est de **320 707 €**.

GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE (GEM) POUR PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES

Deux groupes : l'association "Espoir voyages" et la société d'entraide des malades du Centre hospitalier du Gers, ont été financés en 2009, dans le cadre du plan psychiatrie - santé mentale, pour un total de **150 000€**.

LES MASSES FINANCIÈRES

320 707 € pour les soins à domicile

150 000 € pour les Groupes d'Entraide Mutuelle

42 656 359 € enveloppe de l'Assurance Maladie consacrée aux budgets des établissements médico-sociaux

4 458 416 € enveloppe Entreprises et Services d'Aide par le Travail (ESAT)

CHIFFRES CLÉS

Vacances adaptées :

22 dossiers de séjours adaptés ont été déposés
2 contrôles ont été effectués sur place pour des séjours organisés

Cartes de stationnement pour personnes handicapées :

631 cartes délivrées pour 163 rejets

Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées :

1 réunion du Comité le 30 avril 2009 et édition du rapport annuel.



LES PERSONNES ÂGÉES

L'unité Personnes âgées de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales assure, d'une part, un travail de gestion et de coordination transversale pour l'ensemble des établissements et services médicalisés pour personnes âgées relevant du secteur sanitaire et médico-social et, d'autre part, le suivi spécifique des établissements autonomes (non hospitaliers).

SUIVI DES ENVELOPPES

Fin 2009, l'enveloppe médico-sociale « Personnes âgées » attribuée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) s'élève à : 32 593 480 € dont 6 600 656 € pour 15 services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et 25 992 824 € pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les accueils de jour, les lits d'hébergement temporaire et les petites unités de vie (3 en 2009).

CONVENTIONS TRIPARTITES DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

Suivi de l'ensemble du conventionnement tripartite (conventions État - Conseil Général-établissements dans le cadre de l'APA en institution)

5 conventions de deuxième génération ont été signées en 2009 - PLAISANCE - FLEURANCE - CASTERA-VERDUZAN - LE HOUGA - AUCH (dont une pour l'ouverture d'un EHPAD de 84 lits), mobilisant 933 118 € pour des créations de postes de personnel soignant.

LA PERTE D'AUTONOMIE

Participation aux travaux du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'Autonomie (PRIAC).

Participation également à l'expérimentation d'une Maison d'Accueil et d'Intégration pour les Malades d'Alzheimer (MAIA - Comité stratégique et Comité Technique) et organisation d'une des 3 assises régionales consacrées à la maladie d'Alzheimer, le 2 juillet 2009 à AUCH, assises qui ont réuni ce jour là près de 300 personnes.

CHIFFRES CLÉS

5 conventions État - Conseil Général - EHPAD
933 118 € pour des créations de postes de soignants
300 personnes réunies à Auch pour l'une des 3 assises régionales consacrées à la maladie d'Alzheimer.

LES MASSES FINANCIÈRES

32 593 480 € enveloppe CNSA dont 6 600 656 € consacrés aux SSIAD
25 992 824 € pour les EHPAD et autres accueils

DONNÉES ET ENJEUX DANS LE DOMAINE « JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE »

L'AIDE AUX CLUBS ET AUX COMITÉS SPORTIFS

Le Centre National de Développement du Sport est désormais un établissement public dont les fonds sont co-gérés au niveau régional par l'État et le mouvement sportif.

Dans le Gers : 350 000 euros de subventions en 2009 dont 30% pour les comités départementaux et 70% pour les clubs. La solidarité et la coopération entre clubs permettent l'apport d'aides plus substantielles, à titre d'exemple : football 50 300 €, basket 44 800 €, rugby 28 800 €, judo 25 600 €, tennis 20 564 €, tennis de table 18 000 €. Une attention toute particulière a été apportée à l'accès à la pratique sportive en milieu rural, à la coopération entre clubs, à la pratique féminine.

CHIFFRE CLÉ

350 000 € de subventions

SPORT ET SANTÉ

La thématique "Sport et santé" sont un enjeu majeur dans un département dont la population est plus âgée et plus isolée que la moyenne. La dynamique régionale de mise en réseau des médecins et des éducateurs sportifs en vue de prescrire à certains malades des séances d'activité physique adaptées a été relayée dans le Gers. Enfin, l'opération « action prévention santé jeunes » a permis aux adolescents des territoires disposant d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de bénéficier d'activités physiques pendant l'été, ainsi que d'actions de sensibilisation et de prévention (sédentarité, pratiques addictives, sexualité, etc.).

LES ACTIONS POUR LA JEUNESSE

Contrats Educatifs Locaux (CEL)

En 2009, 17 contrats éducatifs locaux ont été actifs. Pour 2010 une politique plus prioritaire vis à vis des communautés de communes ou des communes en CLSPD guidera les choix de renouvellement. 62 320 € distribués en 2009 dont 57 320 € pour des actions en milieu rural.

⇒ Aide à l'initiative des jeunes

« **ENVIE D'AGIR** » : 19 projets gersois soutenus.

« **ID Jeunes** » : 18 projets sur le dispositif départemental co-financé par le Conseil général et la Caisse d'Allocations Familiales et géré par la Mission Locale pour l'Emploi du Gers. 21 000€ ont été attribués par le jury cette année.

« **DEFI Jeunes** » : 1 projet soutenu au niveau régional a reçu la somme de 2 000 € pour la réalisation d'un festival pluridisciplinaire à Herret, près de Condom.

A noter que ce programme a permis la création de 4 emplois dans le département.

⇒ Formation continue des animateurs

L'effort a été poursuivi dans ce domaine. Participation de 127 stagiaires de tout le département sur des thèmes forts :

- * *L'adolescent, la photographie et l'artiste*
- * *Analyse de film et réalisation (dont forum des images 250 participants)*
- * *Expression rythmique et corporelle*
- * *Éveil sportif pour les maternelles*
- * *Les arts de la marionnette*
- * *Comment s'amuser avec l'histoire et la culture locale ?*
- * *Mise en place d'ateliers radios*
- * *Comment intégrer l'enfant handicapé dans vos animations sportives ?*
- * *Conduites à risques chez les jeunes*

CHIFFRES CLÉS

17 contrats éducatifs locaux
38 projets jeunes soutenus
127 animateurs en formation

LES MASSES FINANCIÈRES

62 320 € pour les CEL
23 000 € pour les projets jeunes



L'action de l'État dans ce domaine est déterminante pour la réalisation d'un tel programme. Cependant, des pistes doivent être recherchées pour pérenniser ces actions, par la prise en charge directe des acteurs locaux, en se tournant par exemple vers l'obtention d'un agrément d'organisme de formation pour les prestataires.

VIE ASSOCIATIVE

En 2009, les formations « initiation à Internet » ont été poursuivies en partenariat avec l'association AG2I. 18 associations en ont bénéficiées et ont ainsi pu créer leur site.

L'accompagnement du collectif des associations gersoises de solidarité internationale s'est également poursuivi : mise en place de la semaine de la solidarité internationale en novembre, demi-journée d'intervention d'un conseiller sur les initiatives de jeunes.

⇒ Informatisation

2009 a vu le déploiement du télé-service www.subventionenligne.fr

Il a été décidé régionalement de l'utiliser pour les budgets opérationnel de programme (B.O.P.) « jeunesse et vie associative » et « sport ». 9 associations parmi les plus importantes ont été choisies pour une expérimentation de ce nouvel outil dont l'évolution technique doit permettre une efficacité bénéficiant tant au service qu'au déposant.

L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE

CHIFFRES CLÉS DES CONTRÔLES

77 établissements APS

122 éducateurs

41 accueils sans hébergement

39 accueils avec hébergement

- Contrôle des Activités Physiques et Sportives (A.P.S.)

Le service, comme les années précédentes, a veillé à maintenir une forte présence auprès des éducateurs sportifs et des établissements d'activités physiques et sportives. 77 établissements ont été contrôlés. Seuls des manquements mineurs ont été relevés. Les centres équestres et les lieux de baignade ont été plus particulièrement ciblés.

122 éducateurs sur 595 déclarés ont été contrôlés.

- Contrôle des accueils de mineurs

Depuis plusieurs années, les inspections et visites pédagogiques des accueils se déroulent tout au long de l'année et pas seulement sur la période estivale. Cela correspond aux problématiques propres au département qui accueille relativement peu de séjours de vacances mais est très bien doté en accueils sans hébergement.

41 accueils sans hébergement ont été visités sur 150 déclarés. 39 accueils avec hébergement ont été visités sur 212 déclarés.

Une particularité du Gers : déclaration de 13 accueils de jeunes 14-18 ans en 2009.



... Organiser l'action éducatrice

Le rapport d'activité 2009 est l'occasion, comme chaque année de faire le point sur les structures et moyens humains et financiers déployés dans le département par l'éducation nationale mais aussi d'examiner le degré d'aboutissement de certains dossiers, les résultats et la mise en œuvre de nouvelles mesures.

Quelques chiffres-clés permettent d'acquérir une vision globale de l'éducation dans le département.

Le Gers compte :

- 25 941 élèves de l'enseignement public
- 3 926 élèves de l'enseignement privé
- 2 922 agents d'Éducation Nationale

- 135 085 026 € de crédits de rémunération
- 1 354 009 € de bourses second degré.



LES ÉLÈVES, LES STRUCTURES, LES BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS, LES ÉVALUATIONS, LES EXAMENS, LES MOYENS HUMAINS, L'ÉCOLE NUMÉRIQUE RURALE

LES ÉLÈVES

La baisse d'effectifs du 1^{er} degré dont l'amorce était constatée en 2008 se confirme en 2009. Même si les valeurs absolues sont encore modestes, il ne faut pas négliger l'installation d'une tendance appelée à se confirmer avec les sorties et les orientations hors système scolaire.

LES STRUCTURES

CHIFFRES CLÉS

- 235 écoles publiques
- 49 regroupements pédagogiques intercommunaux
- 11 écoles privées
- 21 collèges publics dont 5 avec SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté)
- 7 collèges privés
- 7 lycées publics dont 2 avec SEP (section d'enseignement professionnel)
- 2 lycées privés
- 4 lycées professionnels publics
- 1 lycée professionnel privé

Le maillage scolaire reste identique à l'année 2008. On aborde cependant un tournant décisif dans la mise en œuvre de la charte « Quelle école pour le Gers ? ». Le défi de l'école qui veut que l'égalité des chances passe par l'engagement de tous dans la démarche de la charte et probablement par une réflexion des municipalités, des syndicats, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au-delà du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) pour créer les coopérations de l'avenir.

Pas de changement dans le second degré en terme de structure.

LES BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

La collaboration avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) se poursuit avec la même qualité relationnelle. Les participations en personnel et financières de l'éducation nationale sont toutes fournies selon les prescriptions légales.

Les conventions avec les établissements médico-sociaux seront à finaliser dans le courant de l'année 2010.

CHIFFRES CLÉS

1^{er} degré :
 10 CLIS (classes d'intégration scolaire)
 10% des personnels se consacrent au traitement du handicap et de la difficulté

2nd degré :
 5 SEGPA en collège public
 1 SEGPA en collège privé
 4 UPI (unité pédagogique d'intégration) en collège public

LES ÉVALUATIONS, LES EXAMENS

Depuis 2009, les élèves de classe de CE1 et de CM2 sont évalués en français et en mathématiques. Ces évaluations situent les acquis de chaque élève par rapport aux objectifs définis dans les programmes. À partir de ce constat, les enseignants apportent une aide personnalisée aux élèves qui en ont besoin.

Pour les CM2, en 2009-2010 comme en 2008-2009, les résultats du département du Gers sont sensiblement meilleurs que la moyenne observée en France : 78 % des élèves ont des acquis solides ou très solides en français, 70 % en mathématiques (entre 3 et 5 points au dessus des références françaises).

Le Gers est un département où l'on réussit aux examens, en moyenne mieux que dans l'académie de Toulouse et que sur le plan national. Ces résultats positifs doivent encourager les familles à rechercher un degré de **61**



Diplôme National du Brevet			BEP			Bac Technologique		
Gers	Académie	National	Gers	Académie	National	Gers	Académie	National
86.8%	85.2%	82.8%	82.5%	79.6%	75.6%	85.1%	83.8%	79.7%

CAP			Bac Général			Bac Professionnel		
Gers	Académie	National	Gers	Académie	National	Gers	Académie	National
83.3%	83.1%	81.3%	91.6%	90.8%	88.8%	90.3%	90.1%	87.1%

qualification de plus en plus ambitieux.

LES MOYENS HUMAINS

2922 agents de l'Éducation nationale répartis sur tout le territoire départemental montrent un engagement fort sur l'ensemble du Gers.

CHIFFRES CLÉS

870.50 postes 1^{er} degré public répartis entre 946 agents.
 108 enseignants 1^{er} degré privé
 1449 enseignants 2nd degré et documentalistes
 160 enseignants 2nd degré privé
 87 personnels de direction et d'éducation
 247.5 ATOSS

CHIFFRES CLÉS

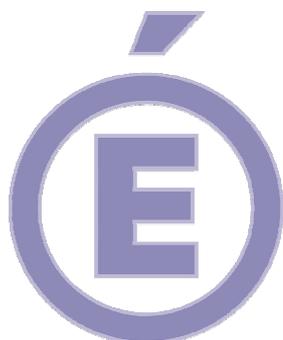
- montant global de l'opération pour le Gers 612 000€
- 1000 euros de ressources pédagogiques numériques par projet pris en charge par l'État.
- 3 vagues de réalisations
- 64 Écoles

ÉCOLE NUMÉRIQUE RURALE

Dans le cadre du plan de relance du gouvernement, il a été décidé de faire une place importante à l'équipement numérique des écoles en milieu rural.

Concrètement un subventionnement par l'État de l'achat de matériels informatiques (ordinateurs portables, imprimantes,

tableaux blancs interactifs) à hauteur de 9000 € par projet au bénéfice des écoles des communes de moins de 2000 habitants. Les projets portés par les municipalités, communautés de communes et syndicats scolaires ont été traités en trois vagues (la 3^{ème} vague se réalisant effectivement en 2010).





LE VOLET FINANCIER, QUELQUES POINTS MARQUANTS

LE VOLET FINANCIER

Ces chiffres s'entendent bruts en terme de masse salariale.

Masse salariale qui concerne tous les agents Éducation nationale du Gers hors enseignement supérieur.

LES MASSES FINANCIÈRES

Masse salariale totale :	135 085 026.78 €
Bourses 2 nd degré :	1 354 009.24 €
Forfait d'externat :	1 029 969.50 €

CHIFFRES CLÉS

1^{er} degré :
semaine à 4 jours
24 h d'enseignement par semaine
2 h d'aide individualisée

2nd degré :
Accompagnement éducatif en collège et en école (éducation prioritaire) :
5 627 heures supplémentaires et
27 824 € délégués au Gers

Nouvelle 2nde: les lycées du Gers proposent au total 70 enseignements d'exploration, soit en moyenne 8 par

QUELQUES POINTS MARQUANTS

Pour la deuxième année scolaire, les élèves rencontrant des difficultés bénéficient de deux heures d'aide individualisée par semaine. En 2008-2009, ce sont ainsi près de 4500 élèves de la maternelle au CM2 qui ont pu bénéficier de ce dispositif.

L'année scolaire 2010-2011 verra la mise en place de la réforme du lycée, autour de trois objectifs :

- une meilleure orientation
- un meilleur accompagnement
- une meilleure adaptation de chaque lycéen à son époque.

A ces fins, pour conduire 80% d'une classe d'âge au niveau BAC et 50% à un diplôme de l'enseignement supérieur, en classe de seconde seront proposés : 2 enseignements d'exploration parmi un large choix, un enseignement d'économie pour tous, un accompagnement personnalisé.

La réforme du bac professionnel en trois ans, qui vise notamment à proposer au plus tôt un parcours qualifiant, se poursuit avec l'extinction progressive des cursus BEP.

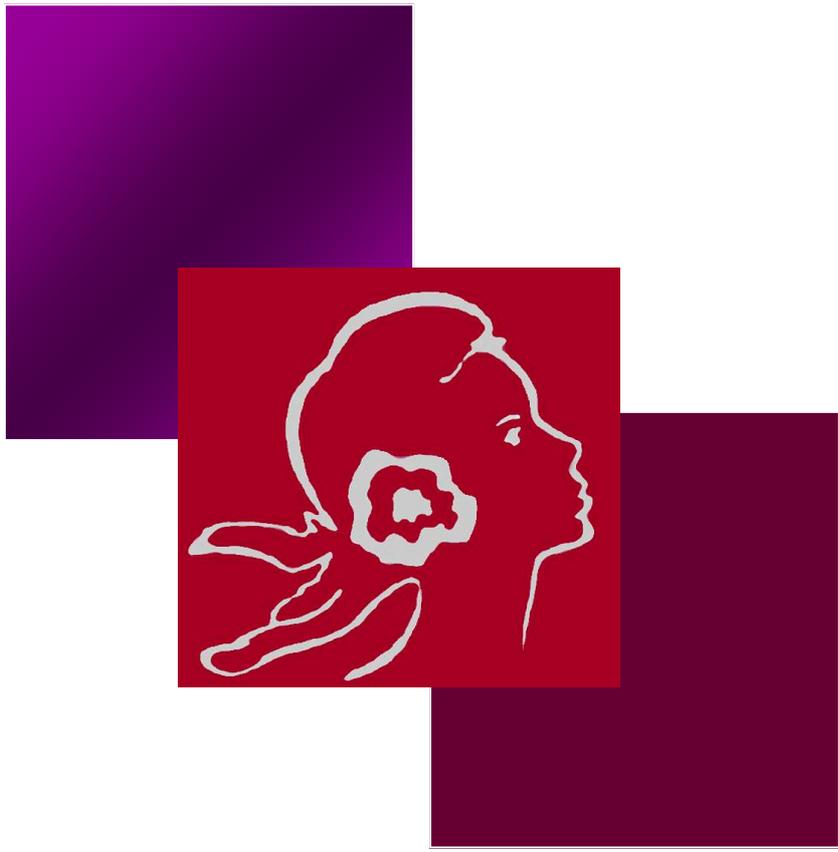
LA RESTRUCTURATION AU SEIN DES SERVICES ACADÉMIQUES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (COLLÈGES ET LYCÉES)

La révision générale des politiques publiques se poursuit et conduit à de nouvelles organisations internes et redistributions de tâches. L'entrée dans le système financier CHORUS est expérimentée par l'Éducation nationale avant une généralisation à tous les services de l'État en 2010.

CHIFFRES CLÉS

Les services académiques restent organisés avec
1 rectorat
1 inspection académique par département
(l'IA de Haute Garonne est entrée dans un processus de fusion avec le rectorat).

La restructuration des agences comptables se poursuit dans un travail de réflexion départementale et une concertation au niveau académique. Une carte cible est établie prenant en compte pour sa réalisation les impacts sur les situations professionnelles et personnelles des personnels concernés et poursuit le but d'une haute qualité de la professionnalisation des fonctions. Un processus engagé sur un terme de 3 années.



**... Assurer la gestion financière et
fiscale**

Dans la mise en œuvre de ces missions, il s'agit pour la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) de :

- promouvoir le civisme fiscal et renforcer la lutte contre la fraude fiscale ;
- assurer, pour les citoyens, la transparence des comptes publics et rendre les services aux meilleurs coûts ;
- améliorer la qualité des services rendus aux usagers, qu'ils soient créanciers ou débiteurs et aux partenaires de l'État et des Collectivités locales.

Au sein de la DGFIP, la mise en œuvre opérationnelle du programme relève de la responsabilité respective des trésoriers payeurs généraux et des directeurs des services fiscaux, dans l'attente de la mise en place progressive des directions départementales des finances publiques.

Ils sont responsables de la conduite opérationnelle des actions et disposent, pour ce faire, d'un budget opérationnel de programme d'une taille permettant la bonne mise en œuvre du principe liberté/ responsabilité.



LES FAITS MARQUANTS DE 2009

Le 25 mai 2009, les comptes de l'État 2008 ont fait l'objet d'une certification de la Cour des Comptes. Pour la troisième année consécutive, les comptes de l'État ont été certifiés (12 réserves).

LA FUSION

La fusion des services de l'ex Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP) et de l'ex Direction Générale des Impôts (DGI) continue sa progression. La moitié des départements est maintenant organisée en directions départementales uniques.

S'agissant du GERS, le service des impôts des particuliers (SIP) de Condom a été créé le 1^{er} avril 2009. Les SIP de MIRANDE et d'AUCH seront opérationnels le 1^{er} janvier 2010 (MIRANDE) et le 1^{er} juillet 2010 (AUCH). Le Pôle de Recouvrement Spécialisé verra le jour le 1^{er} décembre 2010.

L'année 2009 a vu la mise en place de l'accueil fiscal de proximité dont l'objectif est de permettre à l'usager de s'adresser indifféremment à n'importe quel service de la DGFIP traitant l'impôt, tant pour des questions d'assiette que de recouvrement. L'outil GAIA a été mis à la disposition des trésoreries afin de permettre le transfert des affaires aux services compétents pour les instruire sans déplacement supplémentaire pour l'usager.

LA NOUVELLE POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT

2009 a été également une étape importante de la nouvelle politique immobilière de l'État : deux circulaires différencient les fonctions de l'État propriétaire de celles des administrations occupantes.

A compter du 1^{er} janvier 2009, les responsables locaux de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) assument aux côtés du Préfet les responsabilités du propriétaire pour tous les immeubles propriétés de l'État.

Un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été élaboré pour 5 ans par le responsable de la politique immobilière de l'État sous l'égide du Préfet. Il a pris en compte en priorité la création des nouvelles directions départementales interministérielles : direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et direction départementale des Territoires.

Son volet diagnostic concerne tous les immeubles de bureaux utilisés par l'État et permet d'apprécier le patrimoine immobilier dans toutes ses dimensions, économique, technique, réglementaire et fonctionnelle.

Le volet stratégique permet de déterminer le devenir des différents immeubles utilisés par l'État au vu des réorganisations décidées.

Il doit viser un certain nombre de cibles : réduction sensible des implantations et objectif de 12 m² de surface utile nette par poste de travail.

Le dispositif doit s'autofinancer : les produits de cessions doivent permettre de financer les travaux et autres dépenses.

LE PLAN DE RELANCE ET L'OFFRE DE SERVICES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

En 2009, les services ont été, à plusieurs niveaux, mobilisés par le plan de relance : Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF), Travaux, Audits (énergie, accessibilité et gros entretien).

La C.C.S.F. s'est réunie 8 fois et a traité 92 dossiers contre 2 en 2008. Elle permet aux entreprises en difficulté de mettre en place un échéancier leur permettant de régler leurs dettes fiscales et sociales.



Le Responsable de la Politique Immobilière de l'État (RPIE) a participé avec la direction départementale des territoires à la mise en place du programme d'audits « énergie, gros entretien et accessibilité » sur les bâtiments de l'État. Un marché a été signé avec un bureau d'étude extérieur. Cet audit a été programmé dans le cadre du plan de relance et s'intègre parfaitement dans les objectifs de rationalisation et d'économie de la politique immobilière de l'État.

Les services de la DGFiP sont engagés dans une démarche d'élargissement de l'offre de service aux collectivités locales, notamment sur la réglementation fiscale de leur activité commerciale et sur un soutien appuyé pour la fixation des taux de leur fiscalité.

LES ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La Direction Générale des Finances Publiques, dans sa branche fiscale, établit et recouvre les impôts d'État et locaux payés par les particuliers et par les entreprises.

Elle assure également la tenue du plan cadastral et la publicité foncière.

- Les activités traditionnelles

- les relations avec les particuliers

En 2009, les services fiscaux ont traité 108 156 déclarations de revenus (contre 107 480 en 2008). La déclaration pré-remplie (DPR), dans laquelle les revenus connus de l'Administration sont déjà portés, est maintenant bien connue et appréciée de la grande majorité des contribuables pour sa simplicité et la sécurité donnée dans les montants à déclarer.

On note néanmoins en 2009 une meilleure maîtrise de cet outil et une résorption progressive du contentieux qu'il a pu générer sur les premiers exercices.

A l'occasion de l'établissement de la déclaration de revenus, les services fiscaux reçoivent les usagers principalement dans les locaux de l'administration qui ont fait l'objet d'aménagements adaptés et dans quelques lieux extérieurs (mairies). 7 984 personnes ont ainsi été reçues en 2009 (5 200 en 2008) et plus de 10 000 renseignées au téléphone, conformément aux engagements de service de l'administration fiscale. En outre, un centre départemental temporaire de renseignements téléphoniques participe à cette action d'information.

S'agissant des erreurs d'imposition, majoritairement dues à des difficultés de déclaration des contribuables, les services des impôts y ont répondu aux usagers à plus de 97,7 % (96,6 % en 2008) dans un délai inférieur à un mois.

Par ailleurs, les demandes en révision des impositions d'État (impôt sur le revenu) et locales sont relativement stables avec des augmentations de l'ordre de 2 % pour les demandes contentieuses.

- les relations avec les entreprises

Dans les « Services des Impôts des Entreprises », après trois ans de fonctionnement, la nouvelle gestion des impôts transférés de la Direction Générale de la Comptabilité Publique (impôt sur les sociétés et taxe sur les salaires) est totalement maîtrisée avec un suivi nettement amélioré par des applications informatiques dédiées (application ACIS, ACIFA, APENA) et l'expérience acquise.



Malgré la crise économique de 2009, le taux de paiement spontané des impôts confiés au réseau de la « Filière Fiscale » de la Direction Générale des Finances Publiques reste stable avec 97,4 % des impôts des professionnels payés spontanément tandis que plus de 90 % des remboursements de taxe (qui concernent beaucoup les agriculteurs) ou d'acomptes aux entreprises sont effectués dans les 30 jours de la réception de la demande. Globalement, le montant de TVA perçu dans le département a connu une légère augmentation (+3,1 millions d'euros soit 184 millions) alors que les droits perçus sur les mutations d'immeubles (budgétaire, départemental et communal) se sont effondrés à 34,2 M€ (-7,6 M€). Le chiffre d'affaire des entreprises gersoises a également reculé de 4,9 % à 6 112 M€, celui de l'agriculture progressant de 1,7 % à 957 M€.

- Les activités nouvelles ou l'élan particulier donné à une action

- les relations avec les particuliers

La télé-déclaration de l'impôt sur le revenu a connu une vraie progression puisque 19 669 gersois ont déclaré leurs revenus par ce moyen en 2009 contre 15 259 en 2008. Cette augmentation est essentiellement due à l'abandon définitif de l'obtention obligatoire du certificat pour pouvoir télé-déclarer. En effet, celui-ci était à l'origine de nombreuses difficultés puisqu'il était attaché à l'ordinateur sur lequel il avait été enregistré sauf à utiliser une procédure de copie peu évidente pour la majorité des contribuables. Globalement le taux de pénétration de cette procédure, satisfaisant pour des départements comparables, reste en retrait des grandes métropoles régionales. La forte dispersion de la population, sa moyenne d'âge plus élevée et la couverture ADSL constituent des freins à une pénétration plus significative.

Après CONDOM le 15 janvier 2007, AUCH et MIRANDE fonctionnent, depuis le 31 décembre 2008, sous le régime de l'intégration des impôts fonciers dans les centres des impôts afin de créer la partie assiette de l'interlocuteur fiscal unique des particuliers. Cela permet de traiter en une seule fois ou une seule réception pour les usagers qui se déplacent leurs problèmes de calcul de l'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation et de taxe foncière.

S'agissant de MIRANDE, elle représente même une avancée supplémentaire au plan géographique, puisque l'impôt foncier de la circonscription, qui était géré à AUCH, est désormais géré au centre des impôts de MIRANDE, donc au plus près des usagers.

Par ailleurs, 2009 a vu les débuts de la réforme d'unification des services de la DGFIP dans le département avec la création du Service des Impôts des Particuliers (SIP) le 1^{er} avril 2009 à CONDOM et le 1^{er} janvier de cette année à MIRANDE. Cette réforme se fait par l'intégration de l'assiette et du recouvrement des impôts directs dans un même service et constitue le point d'aboutissement actuel de l'interlocuteur fiscal unique. Celui-ci prend la nouvelle dénomination de « Guichet fiscal unique » du fait qu'il intègre à la fois les trésoreries et perceptions qui ne se situent pas au siège du SIP et le SIP lui-même. A cette occasion, une unification de la présentation des services a été réalisée et tous se présentent désormais à travers leur signalétique comme des « Centres des Finances Publiques » où il est possible, pour tout particulier, de réaliser l'ensemble de ses démarches fiscales.

- les relations avec les entreprises

L'usage de la télé-déclaration et du télé-paiement de la TVA par les entreprises s'est à nouveau très fortement développé en 2009 : d'environ 3 900 en 2007 et 4 236 en 2008, le nombre d'entreprises adhérentes a atteint 4 678 entreprises en fin d'année. Dans ce domaine, comme les années précédentes, le département reste en pointe au plan national en proportion de la population des entreprises gérées, et cela grâce à un partenariat efficace



des Centres de Gestion Agréés du département. C'est également grâce à eux que le nombre de déclarations dématérialisées de résultat a cru très fortement depuis 2 ans, de 7 200 en 2007 à près de 11 000 en 2009.

- les missions foncières

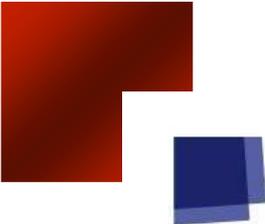
Le traitement de l'impôt foncier étant désormais intégré dans les centres des impôts, les usagers peuvent voir traiter leurs demandes concernant la taxe d'habitation et la taxe foncière par les mêmes agents. Les conséquences des situations à l'impôt sur le revenu peuvent aussi être mieux répercutées lorsqu'elles ont une incidence sur la taxe foncière (exonérations liées aux revenus). Les agents sont à même également de répercuter dans les bases de données des deux impôts les informations venant des sources extérieures qui auparavant étaient traitées par un seul des anciens services : la qualité globale des bases d'imposition et l'actualité des évaluations sont ainsi améliorées avec l'espoir de faire baisser les demandes de dégrèvement liées à des décalages de mise à jour des bases informatiques.

Parallèlement, dans le cadre du partenariat avec le conseil général, le chantier départemental de vectorisation des plans qui ne le sont pas encore s'est poursuivi dans le respect des délais et s'est donc achevé comme prévu au 3^{ème} trimestre 2009. Grâce à ce partenariat, le Gers est aujourd'hui un des premiers départements français dont le cadastre est entièrement vectorisé (et pas seulement numérisé par scannage, comme c'est maintenant le cas de tout le territoire).

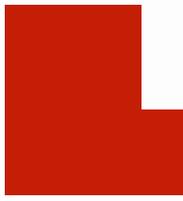
Pour la publicité foncière (hypothèques), le partenariat avec la chambre inter-départementale des notaires instauré en 2006 a été poursuivi en 2009, mais les progrès réels réalisés sur l'application « télé-actes » ont été néanmoins fortement affectés par une crise de l'immobilier qui s'avère profonde et désastreuse pour la profession notariale. C'est ainsi que 9,3 % des actes et 53,2 % des demandes de renseignements sont effectués par télé-actes (contre 4,4 % et 49,3 % en 2008).

LES CHIFFRES CLES

- * 24 postes comptables
 - la Trésorerie Générale
 - 2 Trésoreries Principales (AUCH-Ville et AUCH-Barlieue) et 3 Recettes-Perceptions
 - (la Paierie Départementale, CONDOM et MIRANDE) dont CONDOM en Hôtel des Finances
 - 18 Trésoreries, 3 gestions conjointes (GIMONT/SARAMON, VIC-FEZENSAC/JEGUN, et MIRANDE/MIELAN)
- * 3 centres des Impôts
- * 1 SIP (Service des Impôts des Particuliers)
- * 108156 déclarations de revenus traitées
- * 19669 télédéclarations
- * 250 millions d'euros de dépenses payées pour le compte de l'État
- * 322 millions d'euros d'impôts directs à recouvrer
- * 293 278 articles de rôles à recouvrer
- * 1406 comptabilités tenues pour les communes et les établissements publics locaux



LA RÉFORME
DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE DE L'ÉTAT



Chorus

... Moderniser l'action publique

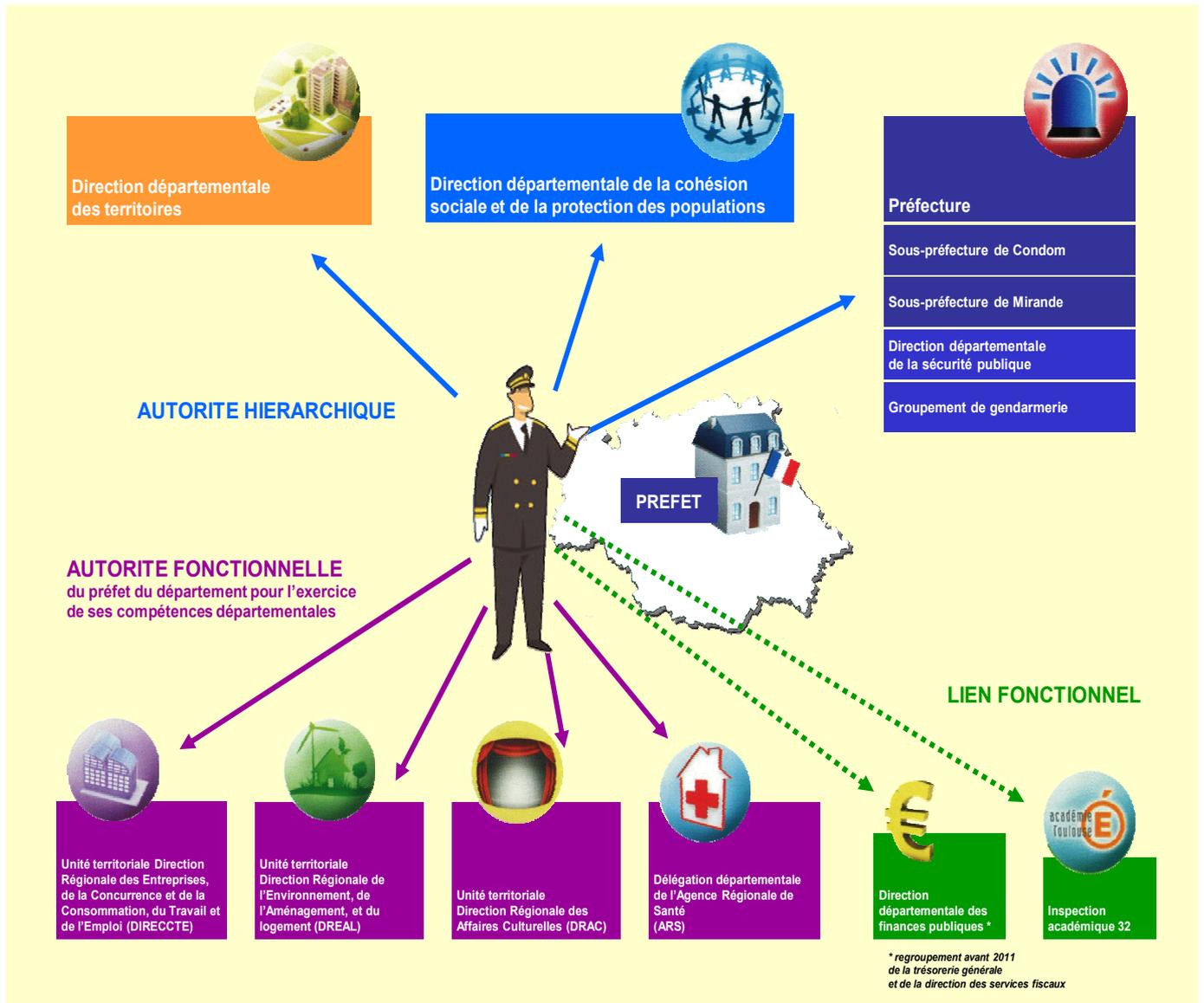
La réforme de l'administration territoriale de l'État, lancée en 2007 par le Premier Ministre, s'est accélérée en 2009 notamment au niveau départemental.

Ainsi concernant le Gers une organisation à deux directions interministérielles a été validée début 2009.

Au 1^{er} janvier 2010, ont donc été créées :

- la direction départementale des territoires (D.D.T.),
- la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (D.D.C.S.P.P.)

Organisation des services de l'Etat au 1^{er} janvier 2010





LA REATE (RÉFORME DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ETAT)

Le Premier Ministre avait chargé les préfets de département d'engager le processus de la réforme de l'organisation départementale de l'État. L'objectif était de proposer une réorganisation en adoptant les structures et les moyens au plus près des besoins des citoyens sur le territoire.

A l'issue de travaux qui ont été l'occasion d'une large concertation, le schéma d'organisation départementale du Gers a été proposé, organisé autour de deux directions interministérielles placées sous l'autorité du préfet. Il s'agit de bâtir, autour du préfet, un État plus efficace, cohérent, économe et concentré sur les missions que les citoyens attendent de lui.

L'année 2009 a été l'occasion de préciser et de préfigurer la nouvelle organisation départementale qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010 :

- la Direction Départementale des Territoires (DDT) remplace la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture,
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) répond à un double objectif : renforcer le lien social et répondre aux attentes des gersois sur leur sécurité sanitaire et économique. Elle réunit les agents ayant en charge les compétences auparavant assurées par la direction départementale de la jeunesse et des sports, les services sociaux de la DDASS, le service de la cohésion sociale de la préfecture, la déléguée à l'égalité des chances et aux droits des femmes, les services départementaux de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et la direction départementale des services vétérinaires.

Trois unités territoriales de directions régionales remplaceront en 2010 certaines structures départementales actuelles (U.T. DREAL, U.T. DIRECCTE et U.T. DRAC). Enfin l'agence régionale de santé (A.R.S.) est représentée par une délégation territoriale.

Dans ce nouveau schéma, la préfecture a un rôle de coordination en veillant à la bonne application des politiques publiques par les différents acteurs. Parallèlement, les sous-préfectures évoluent vers une administration de mission tournée vers le développement local.

LE PROGICIEL CHORUS : NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ETAT

Le progiciel CHORUS, induit par la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) de 2001 va concerner, à terme l'ensemble des administrations de l'État, tant au niveau central qu'à l'échelon déconcentré puisqu'il remplacera les applicatifs interministériels existants.

PRÉPARATION DE L'ARRIVÉE DE L'OUTIL CHORUS EN PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES

Certains services de la préfecture et des sous-préfectures ont directement été impactés, durant l'année 2009, par la préparation des travaux de déploiement de l'application CHORUS, et plus particulièrement la bascule dans l'outil du programme 307 (budget de fonctionnement de la préfecture) au 1^{er} janvier 2010.

En effet, les agents concernés ont suivi des formations afin de pouvoir utiliser et s'approprier ce nouveau logiciel. Ils ont par ailleurs assisté à divers séminaires CHORUS dans le cadre du déploiement de l'outil.

L'arrivée de ce nouveau progiciel a nécessité une réorganisation du mode de travail, aussi bien pour le bureau du budget, de la logistique et du patrimoine que pour les sous-préfectures, compte tenu notamment de la création d'une plate-forme CHORUS à la préfecture des Hautes-Pyrénées, chargée de l'exécution de la dépense pour les programmes du Ministère de l'Intérieur.



LE CONTROLE DE GESTION ET L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'ACCUEIL

CONTRÔLE DE GESTION

Le pilotage de la performance de la préfecture du Gers se mesure à travers une batterie d'indicateurs, mesurant aussi bien la qualité avec laquelle les missions sont exercées que la bonne gestion du budget de fonctionnement. L'année 2008 fut un excellent cru pour la préfecture du Gers puisqu'elle a obtenu la première place de la cotation nationale annuelle des préfectures.

Pour cette année 2009 les résultats les plus significatifs sont les suivants :

En matière de protection et défense civiles, il faut noter le taux de Plan Prévisionnel des Risques Naturels (PPRN) approuvés qui à 88 % est bien au dessus de la moyenne nationale (68%).

Le taux de respect du programme de visites périodiques pour les ERP soumis à obligation de contrôle a été de 100%, pour une moyenne nationale à 91%.

En matière de délivrance de titres, dans un contexte particulier qui a vu dans la même année se déployer deux nouveaux systèmes, le SIV pour les cartes grises et le « biométrique » pour les passeports, la préfecture du Gers a su maintenir des délais de délivrance ou traitement de dossiers satisfaisants :

- 18 mn pour les cartes grises en temps réel ;
- 4 jours pour les passeports biométriques ;

Pour ce qui concerne les relations avec les collectivités locales, le taux de contrôle des actes prioritaires en matière de contrôle de légalité, à 96 %, se positionne à un niveau élevé en ligne avec la moyenne nationale (93%).

Le taux d'actes reformés ou retirés après intervention de la préfecture (contrôle de légalité) à 67.5% reste dans la lignée des bons résultats des années précédentes et au dessus de la moyenne nationale (58%).

La préfecture du Gers se positionne bien dans le cadre de la modernisation du contrôle, puisque le résultat de 10.4 % du taux d'actes télétransmis par l'application ACTES est conforme à la moyenne nationale (10%) ;

En matière d'action de coordination interministérielle, le délai d'instruction des dossiers ICPE et loi sur l'eau était de 305 jours en 2009 pour la préfecture du Gers contre 329 pour la moyenne nationale.

Indicateurs de coûts (Ratios Concorde)

Le coût d'affranchissement par commune et Établissement Public de coopération intercommunale (EPCI) reste à un bon niveau à 150 € contre 190 € pour la moyenne nationale.

Le coût du téléphone est en baisse à 327.5 € par agent contre 350 € en 2008.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL

L'année 2009 a vu les travaux de réorganisation de l'accueil du public se concrétiser en juillet par l'ouverture du nouvel espace « accueil et délivrance de titres » qui permet aux usagers de la préfecture et aux agents y travaillant de trouver un lieu mieux adapté avec de nouveaux guichets, une nouvelle régie.

Ces travaux se sont traduits également par l'installation de l'ascenseur au Bâtiment A, facilitant l'accès aux services de la préfecture pour les personnes à mobilité réduite.

La dernière étape de ce chantier commencé en 2008 fut la rénovation de la signalétique pour cet espace avec l'implantation d'un totem à son entrée, une signalétique suspendue pour une meilleure lisibilité de l'accès aux différents guichets délivrant des titres.



TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS

Résultats cumulés des indicateurs entrant dans les objectifs de performance 2009 du programme de l'administration territoriale (PAT) - BOP 108

ACTION PAT	INDICATEUR RETENU POUR LA COTATION	VALEUR CIBLE 2009	RÉSULTAT DU GERS	MOYENNE DE LA STRATE1	MOYENNE NATIONALE
Action 1 "Coordination de la sécurité des personnes et des biens"	IM201 Taux de PPRN approuvés	71%	88.1%	72.9%	67.9%
	IM206 Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites ayant un PPI	100 %	67%	88.9%	77.2%
	IM207 Visites périodiques pour les ERP soumis à obligation de contrôle	95%	100%	96%	90.5%
	IM209 Taux d'avis défavorables levés (ERP soumis à obligation de contrôle) (PAT)	31%	36%	39%	30.7 %
Action 2 "Garantie de l'identité et de la nationalité, délivrance de titres"	IM301 Délai de délivrance des cartes grises en temps réel (en minutes)(déploiement du SIV)	15 min	18 min	18 min	32 min
	IM302 Délai de traitement des cartes grises en temps différé (en jours)	2.5 j	2.7 j	4.1 j	6.26 j
	IM306 Délais – CNI (carte nationale d'identité-en jours)	3 j	1.9j	4.1 j	9.6 j
	Pas de délai pour passeports biométriques en 2009				
	IM310 Efficience services de délivrance de titres (en nbre de titres/ETP/mois)	425	524	416	534
Action 3 "Contrôle de légalité et conseil aux CT"	IM503 Taux d'actes budgétaires réformés après une intervention de la préfecture (contrôle budgétaire)	72%	62.4%	77.9%	80.2%
	IM507 Taux de contrôle des actes prioritaires (contrôle de légalité)	94%	96 %	93.6%	92.8%
	IM510 Taux d'actes reformés ou retirés intervention de la préfecture (contrôle de légalité)	57%	67.5%	55.3%	56%
	IM514 Taux d'actes télétransmission des actes	6%	10.4%	8.2%	10%
Action 4 "Pilotage territorial des politiques gouvernementales"	IM602 Délais d'instruction des dossiers ICPE et loi sur l'eau (en jours)	260 j	305 j	351j	329 j
Fonctions transversales	Concorde 4 Coût de l'affranchissement par habitant (en €)	0.55	0.48	0.45	0.23*
	Concorde 6 Coût du téléphone par agent (en €)	350	327.5	346	277
	IF202 % de véhicules émettant moins de 140g de CO2 par km	30%	23%	28.9%	24.2%
	Concorde 1 Coût du parc automobile au kilomètre (en €)	0,37	0.32	0.33	0.36
	Concorde 28 Coût de l'énergie par m² (en €)	13	15.4	13.1	15
	IM314 Taux d'appels perdus	5.3%	3.9%	7.24%	12.2%

* : hors périmètre Paris et C.O.M. et hors départements en expérimentation Chorus



... Annexes

EFFECTIFS PAR SERVICES DE L'ETAT

Service	Effectifs réels	Effectifs en équivalent temps plein	Moyenne d'âge	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
Préfecture	147	140,40	49	41	106
Inspection académique	2 743	2 450,00	43	736	2 007
Justice	58	56,00	/	5	53
Direction Départementale de la Sécurité Publique	86	85,40	41	61	25
Gendarmerie	354	100,00	40	311	43
Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture	270	258,70	48	174	96
Direction Départementale des Services Vétérinaires	49	40,74	48	26	23
Direction départementale des affaires sanitaires et sociales	43	41,69	54	18	25
Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	30	28,80	46	9	21
Trésorerie générale	168	163,60	49	55	113
Direction des services fiscaux	185	194,00	51	79	106
Direction départementale de la jeunesse et des sports	16	14,90	46	5	11
Pôle emploi (fusion ANPE et ASSEDIC)	238	225,69	44	62	176
Protection judiciaire de la jeunesse	12	9,45	47	3	9
Service départemental de l'architecture et du patrimoine	6	6,00	51	3	3
Unité départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	13	11,00	52	5	8
DREAL (Ex DRIRE)	5	4,60	49	3	2
Office national des anciens combattants	4	4,00	52	2	2
Services douaniers	26	24,20	49	14	12
Météo France	6	6,00	47	5	1
Délégation Militaire Départementale	3	3,00	54	2	1
DIRSO	55	53,70	/	51	4
TOTAUX	4 517	3 921,87	48	1 670	2 847

RECETTES PERÇUES AU PROFIT DE L'ÉTAT EN 2009

INTITULÉ DE LA RECETTE -	MONTANT EN EUROS
Redevance sur audio visuel	8 779 844
Impôt sur le revenu	118 268 495
Impôts sur les sociétés	33 496 057
Taxe sur les salaires	17 812 384
Taxe sur la valeur ajoutée	173 197 548
Droits d'enregistrement	23 468 808
Impôt de solidarité sur la fortune	4 607 790
Prélèvements au profit de l'État (taxes sur le chiffre d'affaires, plus-values des particuliers...)	6 756 495
Total	386 387 421

RECETTES PERÇUES AU PROFIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN 2009

INTITULÉ DE LA RECETTE -	MONTANT EN EUROS
Impôts locaux dont :	180 584 148
<i>Taxe d'habitation</i>	42 561 106
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties</i>	94 165 449
<i>Taxe professionnelle</i>	43 857 593
Droit départemental d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	64 339
Taxe communale additionnelle à droits d'enregistrement au profit direct des communes	804 898
Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes	2 202 713
Total	183 656 098

SIGLES ET ACRONYMES

ADEC	Action de Développement des Emplois et des Compétences
AE	Autorisations d'Engagement
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APS	Activités Physiques et Sportives
ARS	Agence Régionale de Santé
ATESAT	Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire
BOE	Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAE	Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi
CAUE	Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CAV	Contrats d'Avenir
CCI	Chambre de Commerce et de l'Industrie
CCSF	Commission des Chefs des Services Financiers
CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDCPH	Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées
CDEC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CDNPS	Commissions Départementales de la Nature des Paysages et des Sites
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIDFF	Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille
CIE	Contrats Initiative Emploi
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CLIS	Classe d'Intégration Scolaire
CLSPD	Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CNI	Carte Nationale d'Identité
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
COD	Centre Opérationnel de Défense
CODERST	Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
CPE	Contrat Première Embauche
CRP	Convention de Reclassement Personnalisé
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDEA	Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
DDR	Dotations de Développement Rural
DDSV	Directions Départementales des Services Vétérinaires
DDT	Direction Départementale des Territoires
DDTEFP	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DGAL	Direction Générale de l'Alimentation
DGCP	Direction Générale de la Comptabilité Publique
DGE	Dotations Globales d'Équipement
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DGI	Direction Générale des Impôts
DGO	Document Général d'Orientation
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DIRSO	Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest

DJA	Dotation Jeune Agriculteur
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DLPCL	Direction des Libertés Publiques et Collectivités Locales
DPR	Déclaration Pré-Remplie
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRE	Direction Régionale de l'Équipement
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRIRE	Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EDE	Établissement Départemental de l'Élevage
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agréées Dépendantes
EMS	Etats-Majors de Sécurité
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ERDF	Électricité Réseau Distribution France
ERP	Établissements Recevant du Public
ESAT	Entreprises et Services d'Aide par le Travail
ESB	Encéphalopathie Spongiforme Bovine
ETP	Effectifs en équivalent "Temps Plein"
FACÉ	Fonds d'Amortissement des Charges Électriques
FCO	Fièvre Catarrhale Ovine
FCTVA	Fonds de Compensation de la TVA
FDACR	Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural
FEADER	Fonds Européen Agricole de Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FGIF	Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes
FIPD	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FIPJ	Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes
FISAC	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FNE	France Nature Environnement
FRBTP	Fédération Régionale du Bâtiment et des Travaux Publics
FSE	Fonds Social Européen
GDS	Groupement de Défense Sanitaire
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
HLM	Habitation à Loyer Modéré
IAE	Initiative Action Emploi
ICPE	Installations Classées Pour l'Environnement
IEF	Infractions Économiques et Financières
IPPC	Integrated Pollution Prevention and Control
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
JSI	Journée de la Sécurité Intérieure
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
MAE	Mesures Agro-Environnementales
MAIA	Maison d'Accueil et d'Intégration pour les Malades d'Alzheimer
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MH	Monument Historique
MHC	Monument Historique Classé
MILDT	Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
MIOMCT	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales

MISE	Mission Inter Services de l'Eau
NACRE	Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAC	Politique Agricole Commune
PAT	Prime d'Aménagement du Territoire
PATS	Pôle d'Application et d'expérimentation des Techniques Satellitaires
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDASR	Plan Départemental de Sécurité Routière
PDCR	Plan Départemental de Contrôle Routier
PDITH	Programme Départemental pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés
PER	Pôle d'Excellence Rurale
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLS	Prêt Locatif Social
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUS	Prêt Locatif à Usage Social
PMBE	Programme de Modernisation des Bâtiments d'Elevage
PNB	Point Noir Bruit
PPBE	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondations
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PVE	Plan Végétal pour l'Environnement
PVSTF	Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
RGPP	Révision Générale des Politiques Publiques
RPI	Regroupement Pédagogique Intercommunal
RPIE	Responsable de la Politique Immobilière de l'État
RSDE	Réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau
SATER	Sauvetage Aéro-Terrestre
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle intercommunale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAP	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SETI	Silo à Enjeu Très Important
SIAE	Structures d'Insertion par l'Activité Économique
SIP	Service des Impôts des Particuliers
SIV	Système d'Immatriculation des Véhicules
SPID	Service du Pilotage Interministériel et du Développement
SPSI	Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière
SSIAD	Services de Soins Infirmiers A Domicile
STEP	Stations d'Épuration
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TIAC	Toxi-Infection Alimentaire Collective
UDCCRF	Unité Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes
UT	Unité Territoriale
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VVV	Ville Vie Vacances
ZBC	Zone de Bruit Critique
ZDE	Zone de Développement Éolien
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager



Agir pour le GERS en 2009 - L'action des services de l'État dans le département du Gers
Directeur de la publication : Denis Conus, Préfet du Gers
Conception : bureau de la communication interministérielle et des systèmes d'information
Préfecture du Gers